




COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU VAL DE SULLY

# 2023 RAPPORT D'ACTIVITÉS



FONCTIONNEMENT

COMPÉTENCES



**C**ette année 2023, comme en témoigne ce document a fait l'objet d'une activité soutenue par tous les collaborateurs et élus de notre collectivité, merci à tous pour votre engagement.

Nous avons réuni **11 conseils communautaires**, examiné **251 délibérations** dont **93% ont été adoptées** à l'unanimité. Cette activité témoigne d'un travail de préparation important par les différentes commissions, mais aussi sans doute de la volonté de chacun d'entre nous d'avancer de façon quasi unanime dans le sens de l'intérêt communautaire.

Le **projet de territoire**, véritable colonne vertébrale de notre territoire sur lequel nous avons travaillé cette année et que nous avons finalisé, a sans doute largement contribué à notre inspiration. Nous avons également dû intégrer dans notre réflexion la pluie de réglementations pour la plupart destinées à la nécessaire prise en compte de la protection et de la préservation de notre environnement. Notre **PLUi** qui doit être compatible avec le pesant triptyque « Législation/SRADET/SCOT » illustre parfaitement cette hyperréglementation. Même si sur le long terme, ces dispositions s'avèrent pour certains nécessaires, elles sont aujourd'hui vécues par nous-mêmes et nos administrés comme des contraintes fortes et nous obligent à un rôle de médiation -auquel nous n'étions pas forcément préparés- entre les services de l'état et les habitants du territoire.

Cette année a également été marquée par la préparation du transfert de la **gestion des digues de Loire** dont l'entretien incombe désormais aux collectivités territoriales en lieu et place de l'état. Pour ce qui concerne le fonctionnement de notre collectivité et en particulier les prestations apportés à la population, nous constatons à la lecture de ce document le bon fonctionnement de l'ensemble des services, un grand merci aux collègues des différents services pour leur engagement.

Gérard Boudier,  
Président de la Communauté de communes du Val de Sully.

# SOMMAIRE

## **LE TERRITOIRE 4**

## **LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ 7**

*Le conseil communautaire, le bureau,  
le président, les relations financières avec les communes*

**Finances 14**

**Ressources humaines 17**

**Communication 22**

## **LES SERVICES**

**Technique 24**

**Environnement 26**

**Urbanisme 30**

**Développement économique 32**

**Tourisme 36**

**Culture-Patrimoine 40**

**Réseau des bibliothèques 48**

**Ecole de musique 52**

**Petite enfance / Enfance 54**

**Animation jeunesse 58**

**France services 60**

**Politique de la ville 64**

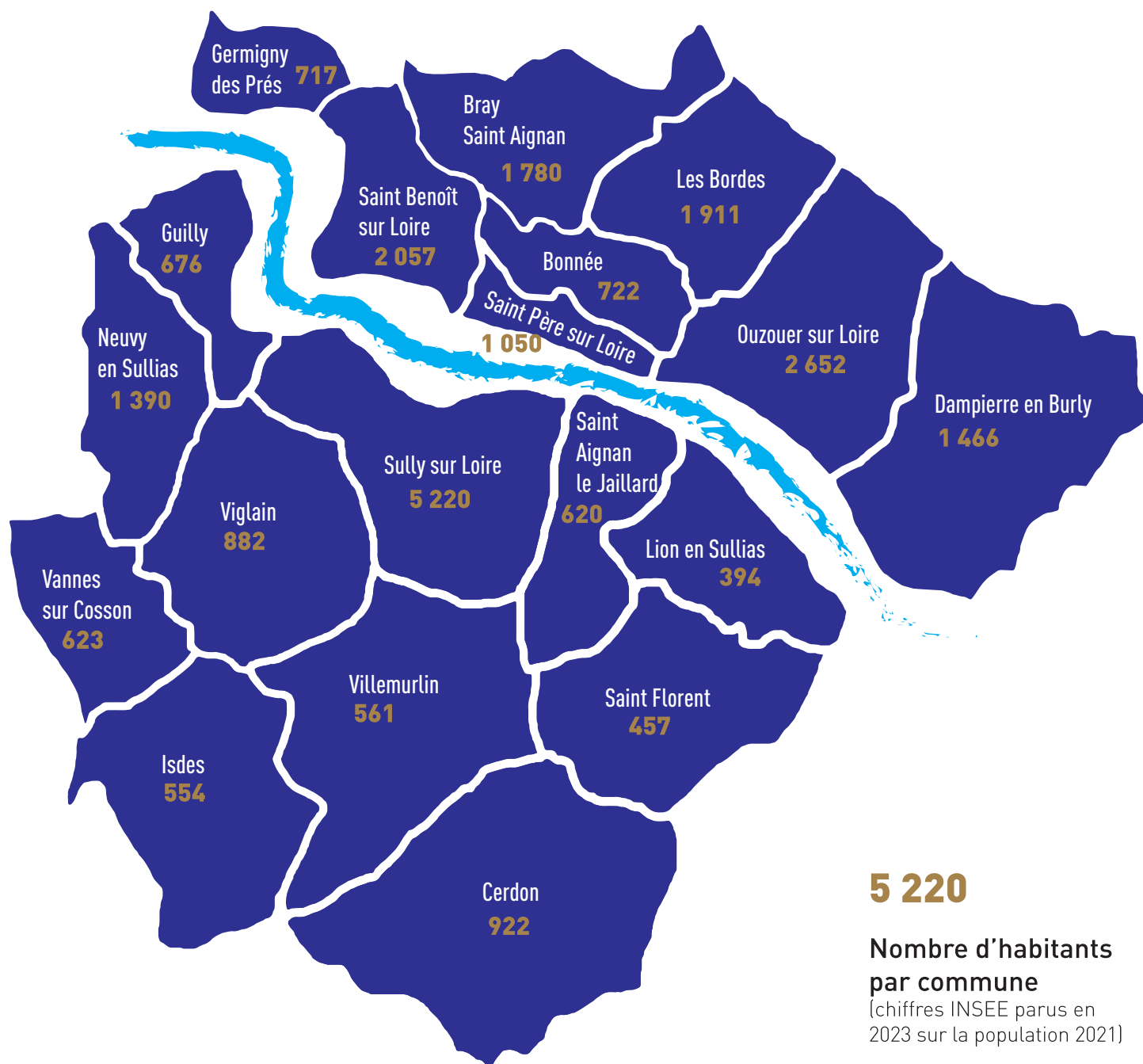
**Aire d'accueil des gens du voyage 66**

**Transports scolaires 67**

**Portage de repas 67**

**Police intercommunale 68**

# LE TERRITOIRE



# LE VAL DE SULLY , C'EST

un territoire aux portes du Val de Loire, traversé par la Loire majestueuse inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Val de Sully offre plus de 1 400 ans d'Histoire en passant par Charlemagne et Maximilien de Béthune.

Doté d'un patrimoine remarquable (oratoire carolingien, abbatale romane et château du Moyen Age), la nature y est omniprésente (forêt d'Orléans, Sologne, étangs...) et le patrimoine vernaculaire abondant : bâtisses solognotes, églises, caquetoires ou anciens quartiers de mariniers constituent autant de pépites à découvrir.

Un cadre de vie préservé mais aussi un réseau dynamique d'équipements et de services communautaires développés pour les habitants et acteurs du Val de Sully : médiathèques, école de musique, centre aquaforme, cinéma, accueils de loisirs, Office de tourisme et centre d'interprétation, zones d'activités économiques, Maison pour tous...



**19**  
communes



**590,30 km<sup>2</sup>**  
de superficie



**24 654**  
habitants dont



**3 974** familles



**25 %** - de 19 ans  
**55 %** de 20 à 64 ans  
**20 %** + de 65 ans



**2010**  
**TPE / PME**  
(- de 10 salariés)

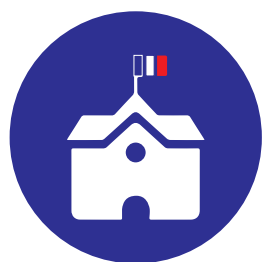


**69 %** de propriétaires



**138**  
commerces

## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY, C'EST



**19**

**communes  
« membres »**



**11**

**réunions  
du conseil  
communautaire**



**10**

**commissions**

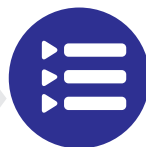


**315** conseillers  
municipaux

*dont*



**35** conseillers  
communautaires



**251** délibérations  
actées



# FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire est composé de 35 élus. Chaque commune y est représentée. Il a un rôle analogue à celui du conseil municipal dans une commune. Il prend les décisions essentielles et stratégiques de la Communauté de communes : vote du budget, lancement de projets d'envergure...

Le Conseil actuel a été installé en juillet 2020. Son mandat court jusqu'aux élections municipales de 2026. Il se réunit tous les mois et ses séances sont ouvertes au public.

**Composition : 35 conseillers communautaires titulaires – 12 suppléants**

**Bonnée** : M. Michel Auger (suppléant : Luc Lutton)

**Les Bordes** : M. Gérard Boudier, Mme Nadine Michel

**Bray-Saint Aignan** : Mme Danièle Gressette, M. Gilbert Méthivier

**Cerdon** : M. Alain Mottais (suppléant : M. Jean-Claude Fougereux)

**Dampierre en Burly** : M. Serge Mercadié, Mme Marie-Thérèse Forestier

**Germigny des Prés** : M. Philippe Thuillier (suppléant : M. Patrick Berthon)

**Guilly** : Mme Nicole Brague (suppléant : M. Antoine Decaux)

**Isdes** : M. Christian Colas (suppléant : M. Emmanuel d'Hérouville)

**Lion en Sullias** : M. Thierry Coustham (suppléant : M. Johanny Hautin)

**Neuvy en Sullias** : M. Hubert Fournier, Mme Josiane Borne

**Ouzouer sur Loire** : Mme Marie-Madeleine Hamard, M. Philippe Domenech, Mme Christelle Gondry, M. Aymeric Sargent

**Saint Aignan le Jaillard** : M. Ugo Planchet (suppléante : Carole Bouquet)

**Saint Benoît sur Loire** : M. Gilles Burgevin, Mme Fabienne Rollion, M. Jean-Claude Asselin

**Saint Florent** : M. Jean-Claude Badaire (suppléante : Michelle Pruneau)

**Saint Père sur Loire** : M. Patrick Foulon (suppléante : Christelle Zusatz)

**Sully sur Loire** : M. Jean-Luc Riglet, Mme Sylvie Dion, M. Patrick Hélaine, Mme Jeannette Léveillé, M. Didier Martin, Mme Edwige Léveillé, M. Patrick Solheid, Mme Armelle Lefauchaux

**Vannes sur Cosson** : Eric Hauer (suppléante : Mme Sandra Belmonte)

**Viglain** : Mme Lucette Benoist (suppléant : M. René Hodeau)

**Villemurlin** : Mme Sarah Richard (suppléant : M. Damien Degrémont)

Au cours de l'année, la composition du conseil communautaire a été modifiée comme suit :

Suite au décès de madame Yvette Bouchard, madame Christelle Zusatz a été installée en qualité de conseillère communautaire suppléante de la commune de Saint Père sur Loire.

**11 réunions – 251 délibérations.**

## LE BUREAU



Le Bureau se réunit environ une fois par mois. Ses séances ne sont pas ouvertes au public.

**Composition : 19 membres**

**Président** : M. Gérard Boudier

**Premier vice-président délégué aux ressources humaines et à la transformation** : M. Serge Mercadié

**Second vice-président délégué à la politique de la ville** : M. Jean-Luc Riglet

**Troisième vice-président délégué au développement économique** : M. Michel Auger

**Quatrième vice-présidente déléguée aux affaires sociales** : Mme Lucette Benoist

**Cinquième vice-président délégué à la culture, au patrimoine et au tourisme** : M. Alain Mottais

**Sixième vice-présidente déléguée à l'urbanisme et à l'environnement** : Mme Nicole Brague

**Septième vice-président délégué aux finances** : M. Philippe Thuillier

+ Mme Danielle Gressette, M. Christian Colas (conseiller délégué aux finances), M. Hubert Fournier, Mme Marie-Madeleine Hamard (conseillère déléguée aux affaires sociales), M. Ugo Planchet (conseiller délégué à la culture, au patrimoine et au tourisme), M. Gilles Burgevin (conseiller délégué aux travaux), M. Jean-Claude Badaire, M. Patrick Foulon, M. Eric Hauer, Mme Sarah Richard et M. Thierry Coustham.

Les conseillers communautaires ont donné délégation au Bureau communautaire jusqu'à la fin de son mandat pour :

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- Créer ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires et prendre toutes les décisions nécessaires à leur bonne gestion
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- Souscrire des lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 2 millions d'euros
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- De déterminer la tarification des produits vendus à l'office de tourisme
- De déterminer la tarification des événements organisés par la collectivité (animations, concerts, cinéma ....)
- De retirer ou modifier l'inventaire des biens communautaires quelle que soit leur nature
- De déterminer, conformément aux textes en vigueur, des taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement
- D'adopter ou de modifier les règlements liés aux conditions de travail des agents
- D'instaurer ou de modifier le régime indemnitaire du personnel communautaire ainsi que ses modalités d'application, en conformité avec les autorisations budgétaires
- De créer les postes pour des emplois vacataires, des emplois saisonniers, ainsi que tout emploi susceptible d'être pourvu par du personnel relevant des dispositifs d'insertion
- D'approuver ou de modifier toutes conventions relevant des compétences communautaires
- Déterminer le montant des cachets et rétributions d'intervenants lors d'évènements et manifestations organisés par la collectivité
- De passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget, et accepter les indemnités de sinistre y afférents.

**11 réunions – 13 décisions.**



## LE PRÉSIDENT

Les conseillers communautaires ont donné délégation au président jusqu'à la fin de son mandat pour :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres au titre des procédures adaptées d'un montant inférieur ou égal à 40 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- D'autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et d'approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté, quel que soit le montant des sinistres, dans la limite des crédits ouverts au budget
- Intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : en demande ou en défense, par voie d'action ou par voie d'exception, en procédure de référé, en procédure au fond, devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives et non répressives, et devant le tribunal des conflits
- Attribuer les logements pour utilité ou nécessité de service aux agents éligibles en conformité avec les autorisations budgétaires
- Attribuer les véhicules de service aux agents en conformité avec les autorisations budgétaires
- Déterminer le montant de gratification d'un stagiaire
- Conclure des conventions avec le CNFPT ou tout autre organisme de formation agréé dans la cadre de la formation des agents et des élus, dans la limite des crédits ouverts au budget.

Les décisions prises au titre des délégations par le Bureau ou le président sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations prises par le conseil communautaire. Lors de chaque séance de conseil, le président doit en rendre compte.

***16 décisions en 2023.***

## RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES COMMUNES MEMBRES

### Fonds de concours aux communes

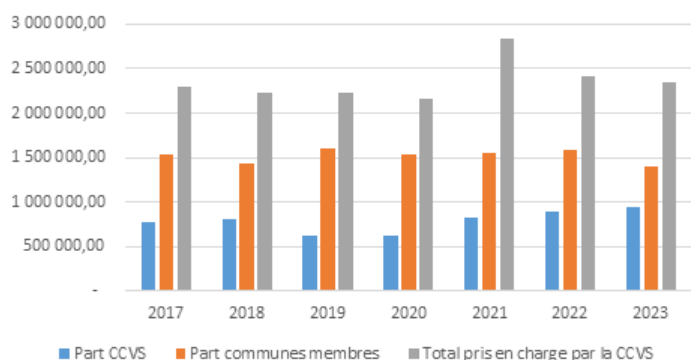
Un règlement d'attribution de fonds de concours aux communes membres a été approuvé par le conseil communautaire le 23 mai 2017. Une modification au règlement a été adoptée en décembre 2021 afin d'élargir la liste des opérations éligibles. En application du pacte fiscal et financier 2022-2026, la somme de 1 900 000 € maximum est inscrite annuellement au budget communautaire.

*60 dossiers en 2023 pour un montant de 861 694 €.*



### Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Evolution du FPIC 2017-2023



Le FPIC a été mis en place en 2012. Il constitue un mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Le FPIC consiste à opérer un prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités du bloc communal pour le reverser à des collectivités moins favorisées.

La Communauté de communes et ses communes membres sont contributrices au FPIC. Depuis 2017, la Communauté de communes a choisi de ne pas faire peser le prélèvement du FPIC sur les budgets communaux, et de prendre à sa charge la part des communes qui s'est élevée à **1 406 137 € en 2023**.

### Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Dans le cadre du pacte fiscal et financier, les élus ont instauré un mécanisme de solidarité communautaire et ont mis en place une DSC.

*Pour l'année 2023, le montant de DSC s'est élevé à 200 000 €.*

La DSC est versée en section de fonctionnement aux communes membres sur la base des critères suivants :

- Population DGF 20%
- Potentiel financier par habitant 31%
- Superficie de la commune 15%
- Longueur de voirie 15%
- Revenu par habitant 15%
- Commune ayant la charge d'un gymnase adossé à un collège 4%

## Attribution de compensation

Le mécanisme des attributions de compensation (AC) a été créé par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres.

À travers l'attribution de compensation, l'EPCI a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la FPU, en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, calculé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

L'attribution de compensation versée à chaque commune est revue lors de chaque nouveau transfert de charges.

En 2023, les montants de l'année 2022 ont été reconduits, aucune nouvelle charge n'ayant été transférée :

	<b>MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021</b>	<b>MONTANT CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2022 DÉPENSE</b>	<b>MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2022 RECETTE</b>
<b>Bonnée</b>	89 119,00	19 806,02	69 312,98	
<b>Les Bordes</b>	100 029,00	47 751,42	52 277,58	
<b>Bray-Saint Aignan</b>	525 878,00	41 807,59	484 070,41	
<b>Cerdon</b>	95 036,60	29 279,90	65 756,70	
<b>Dampierre en Burly</b>	996 141,00	114 848,16	881 292,84	
<b>Germigny des Prés</b>	46 640,00	16 197,98	30 442,02	
<b>Guilly</b>	81 903,52	16 203,57	65 699,95	
<b>Isdes</b>	59 451,88	15 422,96	44 028,92	
<b>Lion en Sullias</b>	33 633,00	10 475,62	23 157,38	
<b>Neuvy en Sullias</b>	89 439,96	25 478,95	63 961,01	
<b>Ouzouer sur Loire</b>	69 589,00	80 422,20		10 833,20
<b>Saint Aignan le Jaillard</b>	35 753,44	17 387,60	18 365,84	
<b>Saint Benoît sur Loire</b>	111 060,00	57 226,31	53 833,69	
<b>Saint Florent</b>	34 418,32	12 117,37	22 300,95	
<b>Saint Père sur Loire</b>	219 392,30	28 829,66	190 562,64	
<b>Sully sur Loire</b>	1 763 998,70	226 311,97	1 537 686,73	
<b>Vannes sur Cosson</b>	44 399,16	16 425,60	27 973,56	
<b>Viglain</b>	77 222,28	25 721,09	51 501,19	
<b>Villemurlin</b>	49 126,04	15 133,30	33 992,74	
<b>TOTAL</b>	4 522 231,20	816 847,26	3 716 217,14	10 833,20

# RETOUR SUR 2023

## Actualisation du projet de territoire

Le projet de territoire est un document de référence de l'action publique par lequel une collectivité définit sa vision de l'avenir de son territoire. Il constitue un cadre pluriannuel et concerté dans lequel la collectivité inscrit son action. Il peut être vu comme une feuille de route à plus ou moins long terme, révisable et renégociable.

Une première version du projet de territoire, établi sur la base d'un travail de réflexion des élus et des acteurs du territoire, a été élaborée en 2019.

La version actualisée du projet de territoire reprend les fondamentaux du document initial, présente les réalisations

accomplies ou en cours ainsi que les nouveaux projets en gestation. Plus concrète et pratique, la version actualisée permet de délivrer un message clair aux habitants du territoire sur la manière dont les élus communautaires souhaitent procéder pour améliorer la qualité de vie et les services apportées à la population. L'action publique menée soit par la Communauté de communes, soit par d'autres acteurs, doit porter le double objectif de renforcer l'attractivité économique et touristique du Val de Sully et de réduire les écarts de développement et d'équipements structurants sur le territoire.

**Le projet de territoire actualisé définit trois enjeux qui trouvent des orientations stratégiques afin de poursuivre des objectifs qui se déclinent en 10 fiches actions.**

## Les 3 enjeux

> la cohésion territoriale

> Le développement

> L'image

*des enjeux qui se traduisent en*  
**orientations stratégiques**



> **Soutenir les communes**

> Fournir des **services à la population**



> Favoriser le **dynamisme économique** du territoire

> **Développer la filière touristique**



> S'insérer dans une **démarche durable**

> Améliorer la qualité de vie

*des orientations stratégiques qui se traduisent en*  
**10 fiches action**

## Les 10 fiches action

### 1 Diversifier le parc de logements et contribuer à l'amélioration de l'habitat.

- > poursuivre le dialogue avec les bailleurs sociaux
- > maintenir et renforcer l'OPAH (cf. p. 4)  
*Enjeux cohésion et développement.*

### 2 Mettre en place le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal - cf. p.3)

- > prendre en charge la mise en conformité des PLU des communes
- > intégrer les nouvelles obligations légales (loi 3DS, SRADDET, SCoT)  
*Enjeu cohésion.*

### 3 Soutenir la pérennisation du CNPE de Dampierre en Burly

- > poursuivre le dialogue avec EDF et les pouvoirs publics
- > Maintenir le processus d'acquisitions foncières dans les zones d'activité afin de pouvoir accueillir les entreprises sous-traitantes
- > anticiper les besoins en formation aux métiers du futur  
*Enjeu développement.*

### 4 Accompagner les artisans et PME

- > favoriser l'implantation des PME et artisans dans les zones d'activité
- > poursuivre et optimiser les acquisitions foncières dans les ZA pour accueillir les entreprises
- > mobiliser des fonds en partenariats avec la Région sous forme de subventions à l'équipement pour les artisans et PME  
*Enjeu développement.*

### 5 Accompagner le commerce local

- > maintenir les commerces dans les communes (aide à l'investissement)
- > soutenir les communes pour maintenir le dernier commerce (utilisation de fonds de concours)
- > mobiliser des fonds en partenariat avec la Région sous forme de subventions à l'équipement  
*Enjeu développement.*

### 6 Accompagner le Département dans le cadre de son projet IRVE (Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques).

- > suivre l'évolution du parc de véhicules électriques
- > identifier l'utilisation et les besoins des utilisateurs
- > définir une cartographie des bornes de recharge par type d'utilisation
- > accompagner le Département lors de l'implantation  
*Enjeu cohésion.*

### 7 Développer la culture du risque pour mieux protéger

- > informer et protéger la population face aux différents risques
- > alerter sur les risques majeurs (DICRIM)
- > mettre en oeuvre la prévention des risques liés au territoire
- > mise en place de la vidéo-protection  
*Enjeu cohésion.*

### 8 Améliorer et augmenter les structures d'accueil pour l'enfance et la petite enfance. A Sully sur Loire,

- créer une extension et réhabiliter les anciens bâtiments pour :
- > regrouper sur un même site la crèche et l'ALSH (accueil 3-11 ans)
- > augmenter la capacité d'accueil de la crèche (+9 places)  
*Enjeu cohésion.*

### 9 Accompagner le développement touristique du territoire :

- > capitaliser sur les thèmes nature, histoire et culture
- > renforcer la promotion des boucles cyclo
- > accroître les capacités d'hébergement
- > accompagner tout projet d'implantation hôtelière  
*Enjeux développement et image.*

### 10 Développer la culture pour tous

- > capitaliser sur les équipements existants
- > valoriser les animations et manifestations culturelles
- > accompagner tout projet à dimension communautaire  
*Enjeux cohésion et image.*



# FINANCES

**Le service finances prépare, élabore et exécute le budget de la collectivité. Il est un service support pour les services opérationnels dans leurs missions de service public.**

## MISSIONS

### > Au quotidien

- Traitement des factures
- Ordonnancement du budget principal, du budget Office de Tourisme et du budget éco-parc Les Ajeaunières
- Déclarations diverses : TVA, FCTVA
- Suivi des marchés publics, de la fiscalité, des crédits budgétaires, des engagements
- Suivi des demandes de subventions
- Instruction et suivi des demandes de fonds de concours
- Réponse aux besoins des services pour les bons de commande, les factures, les imputations budgétaires, les crédits alloués, ...
- Echanges avec la trésorerie
- Paramétrage des logiciels financiers, de facturations, de dématérialisation

### > Autres missions

- Préparation des commissions fonds de concours
- Préparation des commissions finances
- Préparation budgétaire : 9-10 mois dans l'année de juin N à mars N+1 -> jusqu'à l'établissement des documents budgétaires (budgets primitifs, comptes administratifs)
- Ecritures de fin d'exercices (reports, rattachements, ...)
- Ecritures spécifiques (amortissements)
- Suivi de l'inventaire

## ORGANISATION DU SERVICE

### L'équipe

- Une responsable de service
- Une agent comptable

### La commission

Composée de 20 personnes, animée par Philippe Thuillier, vice-président, elle se répartit ainsi :

#### • Commission fonds de concours

Se réunit 3 à 4 fois dans l'année pour présenter les demandes de fonds de concours formulées par les 19 communes membres ou pour ajuster le règlement des fonds de concours.

#### • Commission finances

Se réunit pour arbitrer les budgets présentés par les services lors de la préparation budgétaire entre septembre et décembre tous les ans. Elle se réunit également lors de la préparation du débat d'orientation budgétaire et des budgets primitifs.

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

### Fonctionnement

Dépenses	Recettes
<b>26 789 171,73 €</b>	<b>29 904 213,53 €</b>
Charges à caractère général 2 680 679,62 €	Atténuation de charges 150 642,12 €
Charges de personnel 5 069 702,49 €	Produits des services 927 028,02 €
Reversement fiscalité aux communes 14 072 014,58 €	Impôts et taxes 18 755 541,20 €
Autres charges de gestion courante 1 672 669,97 €	Dotations, subventions et participations 7 288 309,60 €
Charges financières 0 €	Autres produits de gestion courante 268 231,98 €
Charges exceptionnelles 14 875,22 €	Produits exceptionnels 60 788,00 €
Provisions 56,78 €	Reprises sur provisions 2 455,36 €
Amortissements et opérations d'ordre 3 279 173,07 €	Opérations d'ordre et de transfert entre sections 454 096,28 €
	<b>Excédent de fonctionnement reporté 1 997 120,97 €</b>

### Investissement

Dépenses	Recettes
<b>4 103 407,65 €</b>	<b>7 370 557,75 €</b>
Immobilisations incorporelles 439 541,20 €	Subventions d'investissement 564 444,93 €
Subventions d'équipement versées 974 690,81 €	Immobilisations incorporelles 309,96 €
Immobilisations corporelles 420 807,84 €	Dotations, fonds divers et réserves 330 223,95 €
Immobilisations en cours 1 708 495,69 €	Immobilisations en cours 31 942,97 €
Subventions d'investissement 36 000,00 €	Subventions d'équipement 2 342,50 €
Emprunts et dettes assimilées 9 529,61 €	Emprunts et dettes assimilées 5 300,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section 454 096,28 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections 3 279 173,07 €
Opérations patrimoniales 60 246,22 €	Opérations patrimoniales 60 246,22 €
	<b>Excédent d'investissement reporté 3 096 574,15 €</b>



## Pour résumer

**Nombre de mandats / titres**  
établis par le service finances  
sur les 3 budgets

	Budget		
	principal	tourisme	Eco-parc les Ajeaunières
<b>Mandats</b>	<b>4 258</b>	<b>378</b>	<b>31</b>
<b>Mandats d'annulation</b>	<b>98</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Titres</b>	<b>5 443</b>	<b>92</b>	<b>10</b>
<b>Titres d'annulation</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 819</b>	<b>472</b>	<b>41</b>

3 489 factures traitées (+ 2.95 % par rapport à 2022)  
et 1 370 bons de commande (+ 14.64 %)

### + Budgets annexes de l'Office de Tourisme

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 471 817,31 €	Dépenses : 15 170,44 €
Recettes : 551 337,85 €	Recettes : 21 091,79 €
<i>Subvention d'équilibre incluse.</i>	

### et de l'éco-parc des Ajeaunières

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 770 708,97 €	Dépenses : 1 496 396,29 €
Recettes : 770 709,27 €	Recettes : 3 344 921,32 €

## RETOUR SUR 2023

L'année 2023 a été riche en nouveautés pour le service finances ; quatre grands engagements ont été pris cette année :

### Nomenclature M57

La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, **la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète**. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

### Certification des comptes

La M57 entraînera la certification des comptes annuels par un commissaire aux comptes à long terme. Ainsi, courant 2023, à titre de formule alternative à la certification des comptes et à titre expérimental, l'organe délibérant a autorisé la conseillère aux décideurs locaux à présenter **une synthèse sur la qualité des comptes de la collectivité**. Celle-ci porte sur la régularité et la sincérité des comptes. Elle a pour objectif de valoriser le travail de fiabilisation comptable et les résultats obtenus puis de proposer une démarche de progrès.

### Engagement partenarial

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la Communauté de communes, la direction régionale des finances publiques, la conseillère aux décideurs locaux et le service de gestion comptable de Gien ont souhaité s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et renforcer leur coopération. Ainsi, **une convention a été conclue autour de quatre axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale** :

- faciliter le travail de l'ordonnateur en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges
- améliorer l'efficacité des procédures
- offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable
- renforcer la qualité des comptes et la démarche de contrôle interne

### Expérimentation du CFU

Répondant à tous les critères, la collectivité s'est proposée pour l'expérimentation du compte financier unique au titre de l'exercice 2023. **Le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion** pour chacun des budgets éligibles à l'expérimentation (le budget principal et les deux budgets annexes).

Le CFU a **plusieurs objectifs** :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- améliorer la qualité des comptes
- simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.





# RESSOURCES HUMAINES

Noël du personnel co-organisé avec plusieurs services

Le service des ressources humaines, un des services supports de la collectivité, a pour mission d'appliquer les directives de la collectivité et la réglementation dédiée à la fonction publique territoriale.

## MISSIONS

Gestion administrative de la carrière des agents quel que soit le statut (fonctionnaire, contractuel de droit public ou de droit privé, apprenti)  
 Participation à la réalisation des bulletins de payes avec le centre de gestion du Loiret  
 Suivi des demandes de formations, élaboration d'un plan de formation annuel  
 Préparation du budget RH des services  
 Elaboration du rapport social unique annuel  
 Organisation des réunions du comité social territorial

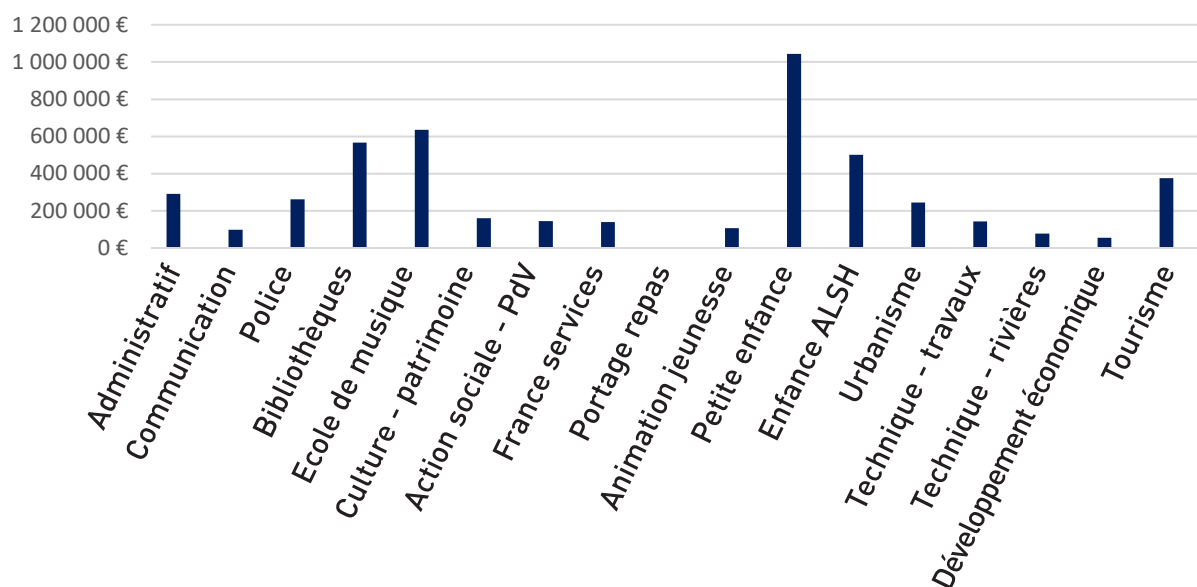
## ORGANISATION DU SERVICE

### L'équipe

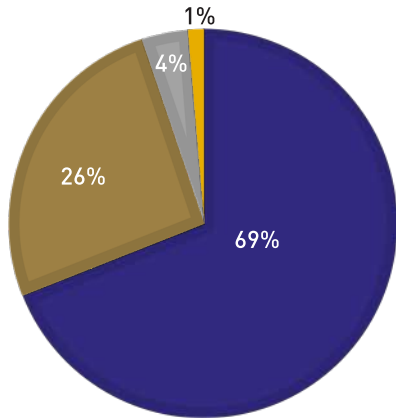
- Une responsable
- Une assistante (à temps partiel 80%).
- 1 commission composée de 11 membres, animée par Serge Mercadié, vice-président.

## REPARTITION de la masse salariale

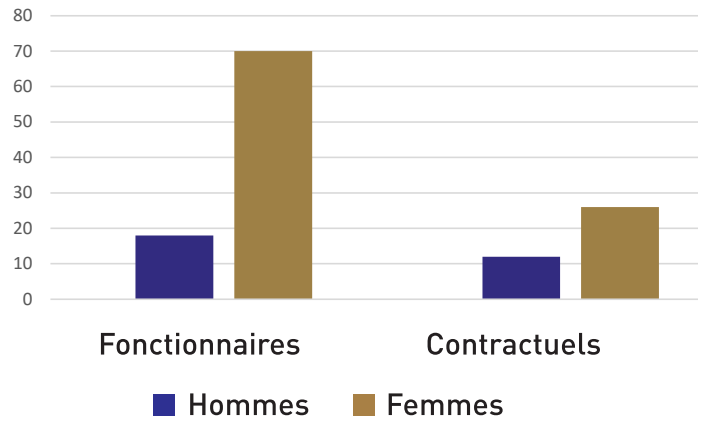
**4 848 285 €** (+5.24 % par rapport à 2022) répartis comme suit :



## EFFECTIFS au 21/12/2023

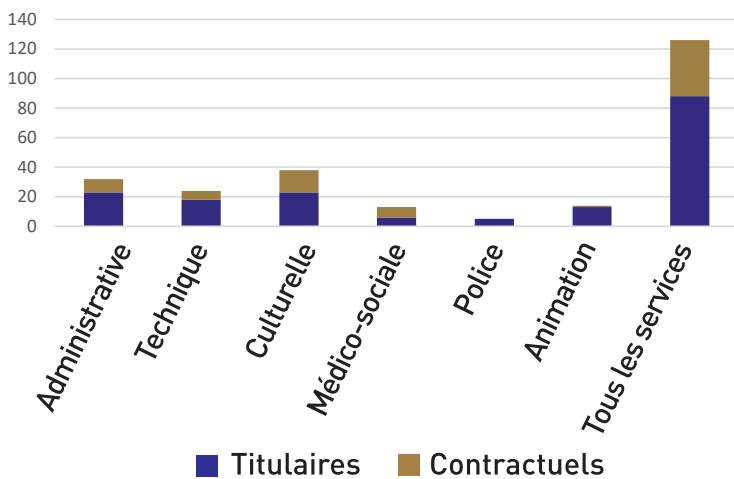


### Répartition des effectifs

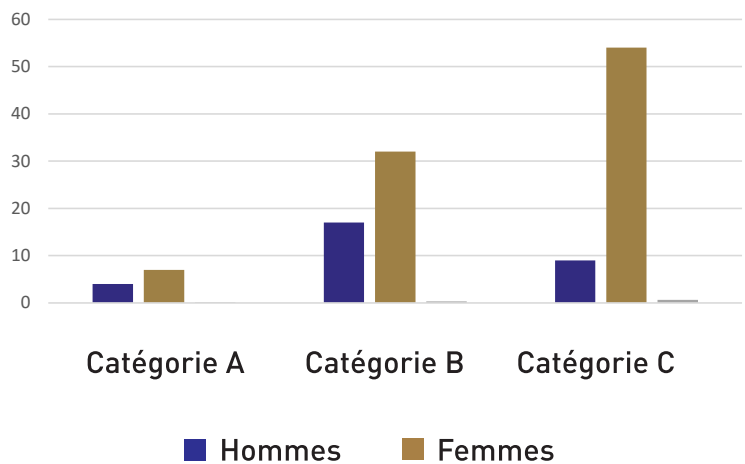


♀ **96** femmes    ♂ **30** hommes    **42 ans**  
=âge moyen

### Répartition par filières



### Répartition par catégorie



## FORMATIONS

La collectivité poursuit ses efforts en matière de formation pour les agents en 2023.

La politique de formation permet donc aux agents d'accomplir leurs missions par la consolidation de leurs compétences, l'acquisition de nouvelles compétences, l'accroissement de leur professionnalisme.

Le CNFPT, organisateur de formations pour la fonction publique territoriale, s'engage dans un travail de diversification de son offre de services. Il propose de nouvelles modalités pédagogiques pour renforcer l'autonomie des agents et mieux prendre en compte la diversité des modes d'apprentissage.

La Communauté de communes Val de Sully réalise un plan de formation annuel autour de trois axes prioritaires :

**Axe 1** : techniques métiers (formation tout au long de la carrière et de perfectionnement)

**Axe 2** : la sécurité

**Axe 3** : le management

### Budget formation :

**25 764 €**

Cotisation annuelle de l'employeur versée au CNFPT

**13 526 €**

Formations payantes (organismes extérieurs, BAFD, police CNFPT)

**3 590 €**

Participation à un compte personnel de formation

### Les formations en intra

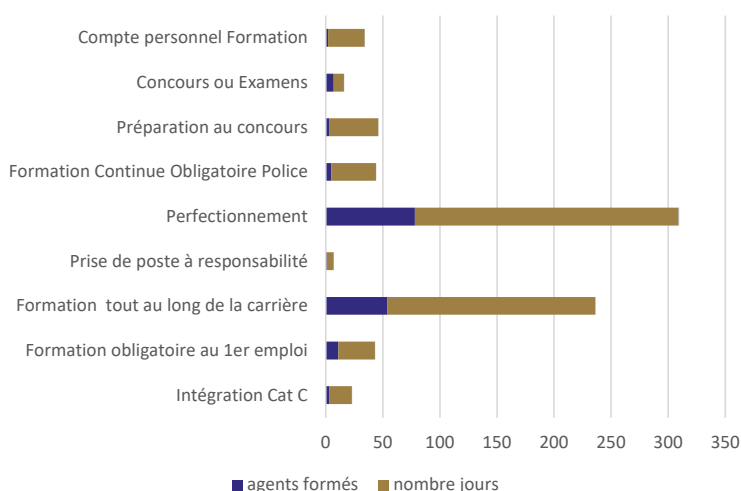
Proposées par le CNFPT ou des organismes extérieurs.

- Sauveteurs secouristes au travail initiale (2 jours) : 8 agents
- SST – Maintien et actualisation des compétences (2 x 1 jour) : 16 agents
- PRAP, prévention des risques liés à l'activité physique (2 x 2 jours) : 16 agents
- Habilitations électriques non-électricien B0 BE manœuvre BS (2 jours) : 11 agents
- Manipulations des extincteurs (0.5 jour) : 15 agents du service Petite enfance
- La sûreté et sécurité des biens et des personnes dans une bibliothèque (3 jours) : 12 agents

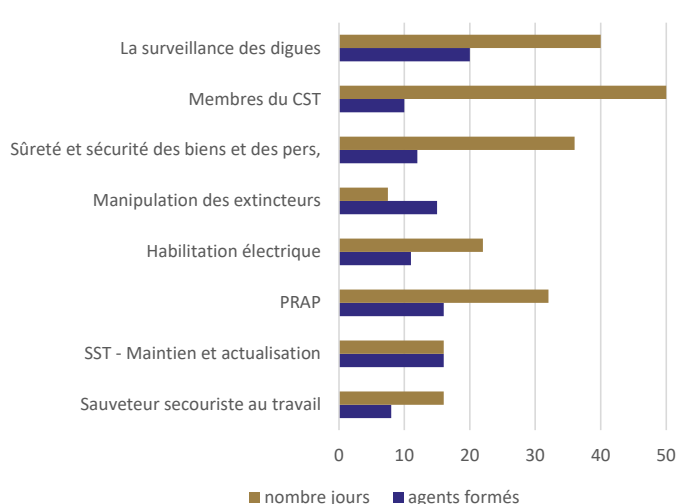
### Les formations obligatoires

- Membres du Comité Social Territorial avec l'AFSET (5 jours) : 10 agents
- AIPR Encadrement de chantiers de travaux (1 jour) : 4 agents
- La surveillance des digues (2 jours) : 20 agents
- Premiers secours en santé mentale avec le CDG45 (2 jours) : 2 agents
- Armement pour les policiers au centre de tir (5 séances) : 5 agents

### Répartition par types



### Prévention hygiène et sécurité



## RETOUR SUR 2023

### Instances représentatives

Suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022, un Comité Social Territorial a été constitué et s'est réuni quatre fois dans l'année 2023.

Ont été abordés :

- approbation du règlement intérieur du CST
- avis sur la modification du tableau des effectifs
- avis sur divers rapports de l'année 2021 (rapport social unique, rapport annuel en matière de mise à disposition, rapport annuel sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, rapport annuel sur l'égalité professionnelle, information annuelle sur les créations d'emplois à temps non complet, information annuelle sur l'état des contrats d'insertion de droit privé, rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail).
- avis sur le projet d'extension et de réhabilitation de la crèche à Sully sur Loire
- avis sur la modification des horaires des bibliothèques durant l'été
- avis sur la modification du plan canicule
- avis sur la modification du RIFSEEP
- avis sur l'instauration de l'indemnisation des heures supplémentaires, des heures complémentaires et du repos compensateur au sein de la collectivité
- avis sur le plan de formation de la collectivité
- avis sur l'organisation du travail des assistants d'enseignement artistique pendant les vacances scolaires
- avis sur le diagnostic réglementaire de l'organisation générale
- avis sur l'inspection bâtiminaire de l'école de musique à Ouzouer sur Loire et des bibliothèques
- avis sur la modification du règlement intérieur
- avis sur les lignes directrices de gestion

### Revalorisations salariales

Comme en 2022, l'inflation reste un sujet sensible sur le pouvoir d'achat des agents de toute catégorie, des mesures gouvernementales ont été appliquées courant de l'année 2023 comme :

- deux augmentations de la valeur SMIC : au 01/01/2023 (+1.81%) et au 01/05/2023 (+2.20%) soit un taux horaire brut de 11,52 € à cette dernière date
- une augmentation de la valeur du point au 01/07/2023 (+1,5%) porté à 4.92278 € multiplié par l'indice majoré (+ NBI pour les fonctions concernées)
- une augmentation répercutée sur l'Indemnité d'Administration et de Technicité du régime indemnitaire des policiers municipaux
- une augmentation également de points d'indice sur les 9 premiers échelons de catégorie C et sur les 5 premiers échelons de catégorie B (1<sup>er</sup> grade)
- une augmentation au 01/09/2023 de la part fixe de l'Indemnité de Suivi d'Orientation des Elèves passant de 1255,48 € à 2550 €.

### Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur de la collectivité destiné aux agents a été approuvé par délibération du bureau communautaire n°2017-21 en date du 6 juin 2017. Il fixe les règles de discipline intérieure de la Communauté de communes. Il régit les mesures en matière d'hygiène et de sécurité au travail, et vient en complément des dispositions réglementaires existantes.

Il s'impose à chaque agent employé par la collectivité, quels que soient sa situation statutaire, son rang hiérarchique et son affectation dans les services.

Un groupe de travail, composé de représentants du personnel et d'élus, a été constitué pour simplifier et mettre à jour le règlement intérieur. Il a été validé par le CST en date du 20 novembre 2023 pour une application au 01/01/2024.

### Lignes directrices de gestion

Les LDG sont établies par arrêté par l'autorité territoriale, après avis du Comité Social Territorial, pour une durée maximale de six ans. Elles peuvent faire l'objet d'une révision à tout moment et sont communicables aux agents par tout moyen.

Elles définissent les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de chaque collectivité territoriale et établissement, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre par ceux-ci et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.

Les nouvelles LDG de la collectivité ont été établies pour une durée de deux ans, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.





## *Pour résumer*

**121 agents** au 31/12/2023 sur  
emplois permanents représentant

**110,62 ETP**

(Equivalents Temps Plein) dont :

**88 fonctionnaires** et  
**33 contractuels**

**+ 5 agents**

sur emplois non permanents

**+ 2 agents** en contrat de droit  
privé (1 contrat d'apprentissage et  
1 PEC)

**+ 11 agents** en disponibilité

**+ 17 agents** mise à disposition

**17 départs et 19 arrivées**

**429 arrêtés ou contrats**  
ont été notifiés

# COMMUNICATION

La communication publique est un service public, avec ses missions, ses règles et sa déontologie. Elle contribue au bon fonctionnement des institutions démocratiques et des services publics. Elle se distingue de la communication commerciale des entreprises privées et de la communication politique attachée au débat et aux élections.

## MISSIONS

### > Communication de l'action publique

- Rendre compte des politiques publiques, des décisions des élus et accompagner les projets
- Informer sur les services publics et sur les droits et prestations
- Éclairer les enjeux collectifs et chercher à faire évoluer les comportements

### > Promotion du territoire

- Animer la vie locale, informer sur la vie associative, culturelle, sportive et soutenir les initiatives locales
- Promouvoir le territoire, contribuer au développement économique et touristique
- Valoriser l'identité locale, l'histoire, le patrimoine

### > Communication institutionnelle

- Faire comprendre les institutions, leurs compétences, leur fonctionnement
- Assurer l'information interne des agents, contribuer au fonctionnement de l'administration

## Actions

- Créations de supports de communication pour valoriser les actions communautaires (affiche, programme, insertion presse...) et accompagnement des services dans l'élaboration de plan de communication. Le service communication est en charge des missions suivantes : élaboration de la stratégie, conception et réalisation des supports ; la diffusion est assurée par le service porteur du projet.
- Relations presse écrite et radio.
- Organisation de cérémonies (vœux, inaugurations) et d'évènements internes (Noël des enfants du personnel).
- Conception et réalisation du magazine communautaire (4 publications par an / diffusion toutes boîtes, 12 000 exemplaires).
- Communication numérique

## CIBLES

Élus  
et agents municipaux  
et communautaires



Habitants



Partenaires



## ORGANISATION DU SERVICE

### L'équipe

- Une responsable de service (50%)
- Deux chargées de communication (90 % et 50%)

### La commission

Composée de 16 élus et animée par Gérard Boudier, président de la Communauté de communes, la commission a renouvelé les trois objectifs fixés en 2020 :

- informer sur la répartition des compétences entre les services municipaux et communautaires
- organiser des temps d'échanges d'informations entre la Communauté de communes et les mairies et vice-versa
- revaloriser les actions de la Communauté de communes.

## RETOUR SUR 2023

- **Poursuite de l'accompagnement des équipes municipales** dans le déploiement de l'application IntraMuros (1651 téléchargements au 04.01.2024)
- **Accompagnement des services communautaires** dans la valorisation de leurs actions ; notamment l'Office de tourisme avec la refonte totale du guide touristique devenu magazine et les services petite-enfance, enfance et jeunesse dans le lancement de l'espace famille INoé.
- **Organisation d'un forum de présentation des services proposés par la collectivité** ouvert aux élus et agents municipaux du territoire et pour la première fois au grand public.
- **Piratage page Facebook** depuis le 6 septembre ; page toujours indisponible fin 2023.
- Evolution des sites internet de la Communauté de communes et des communes rattachées pour une meilleure sécurité : **migration drupal 10 et mise à niveau RGDP.**



## Pour résumer

### 3 objectifs :

**Clarifier la répartition des compétences**

**Développer du lien pour améliorer les échanges d'informations**

**Valoriser les actions de la Communauté de communes.**

**2 700 abonnés Facebook**

**39 312 visites sur le site internet** (pages les plus vues après la page d'accueil : ALSH, saison culturelle, animations 6-17 ans).



# TECHNIQUE

Terrassement de l'extension de la crèche à Sully sur Loire

Le service technique assure la gestion patrimoniale des biens mobiliers et immobiliers de la Communauté de communes. A ce titre, il s'assure que ces biens sont entretenus et en parfait état de fonctionner afin de garantir les activités ouvertes ou non au public. De plus il met en œuvre, de la programmation à la réalisation, les projets intercommunaux dans des domaines divers comme la réhabilitation ou la création de bâtiment, la requalification de voirie ou bien le déploiement de la vidéo protection.

## MISSIONS

### > Gestion patrimoniale

- Gestion des contrôles réglementaires (gaz, électricité, ascenseur, incendie, etc.)
- Gestion des contrats de maintenance (VMC, chaufferie, alarme, etc.) et d'entretien (espace vert, ménage, etc.)
- Diverses réparations (régie + prestataires extérieurs)
- Gestion du parc automobile et informatique
- Gestion des assurances
- Accessibilité, hygiène et sécurité
- Gestion des fluides, des télécommunications, de l'informatique et des copieurs

### > Service support

- Logistique pour les manifestations, inauguration, etc.
- Fournitures administratives et d'hygiène

### > Cadre de vie

- Suivi des chantiers (investissement et fonctionnement)
- Suivi des délégations de service public (DSP) : spanc, centre aquaforme Val d'Oréane
- Marché public de travaux, de services
- Vidéoprotection (maintenance et déploiement sur l'ensemble du territoire)
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- COT Transition
- Transfert de la compétence Eau & assainissement
- Schéma directeur des mobilités

## ORGANISATION DU SERVICE

### L'équipe

- Un directeur commun avec les services environnement et urbanisme
- Un agent technique polyvalent
- Un gestionnaire

### La commission travaux

Animée par Gilles Burgevin, conseiller délégué aux travaux, elle est composée de 16 élus. Elle s'est réunie quatre fois en 2023.

Ses missions :

- Validation des programmes de travaux
- Avis sur les rapports d'analyses des offres des marchés publics de travaux et de services
- Suivi des travaux
- Préparation budgétaire



## RETOUR SUR 2023

Janvier >  
décembre

- Suivi du chantier de réhabilitation du bâtiment principal de la **ZA de la Jouanne**
- Action de **modernisation de la gestion patrimoniale** des bâtiments communautaires (alarme, GTC, organigramme)

Janvier >  
juin

- Suivi des travaux de la **requalification de la voirie** de la Zone d'activité de la Pillardière
- Suivi des travaux de la **requalification de la voirie** de la Zone d'activité de la Jouanne
- **Passage aux Led** dans tous les bâtiments intercommunaux

Avril >  
septembre

- Lancement du **marché de travaux sur le déploiement de la vidéoprotection** sur le territoire intercommunal

Mai

- Lancement du **marché de travaux de la réhabilitation et extension de la crèche**

Juillet >  
décembre

- Lancement du **marché de travaux + procédure d'enquête publique de l'écoparc forestier**

Octobre >  
novembre

- Suivi des travaux de **requalification de la voirie** de la ZA de Neuvy en Sullias
- Démarrage des **travaux de la crèche**
- Lancement du marché de prestations de services : **schéma directeur de la mobilité**



## Pour résumer

**27 bâtiments en gestion**  
pour une surface de 17 700 m<sup>2</sup>

**9 kilomètres de pistes cyclables**

**2,3 km de voirie** dans les zones d'activités économiques intercommunales

**112 prestataires**

**293 bons de commandes**

**1 585 factures validées**

## Zoom sur... la crèche

### VOTRE CRÈCHE SE TRANSFORME EN...



#### LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant
- > Permettre la libre exploration éducative et le développement de l'enfant
- > Favoriser les activités naturelles et de plein air
- > Encourager les échanges entre les groupes

Réhabilitation

### ACCUEIL DE LOISIRS

**80 PLACES**

**3 ESPACES DE VIE**  
avec sanitaires et dortoirs

**ESPACES MUTUALISÉS**  
vestiaires, cuisine et buanderie

**ESPACE DE RESTAURATION**



Nouveau bâtiment

### CRÈCHE

**59 BERCEAUX**

soit 9 places supplémentaires.

**4 UNITÉS DE VIE**

avec des salles d'activités et des dortoirs.  
Espaces de change et biberonnerie mutualisés.

**SALLE DE MOTRICITÉ**

**ESPACE EXTÉRIEUR**



AMÉNAGEMENT PAYSAGER

42 PLACES DE PARKING

PISTE CYCLABLE

**BÂTIMENT BASSE CONSOMMATION**  
ossature bois, matériaux biosourcés, panneaux photovoltaïques



# ENVIRONNEMENT

Travaux sur le lit de la Bonnée

Le service environnement a en charge la gestion de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), le suivi de la délégation du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) et le suivi des chemins de randonnées au titre du PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).

## ORGANISATION DU SERVICE

### L'équipe

- Un directeur commun pour les services techniques et urbanisme
- Deux techniciennes environnement

### Les commissions

#### La commission Environnement

Animée par Nicole Brague, vice-présidente, elle est composée de 32 élus. Elle s'est réunie deux fois en 2023 sous forme plénière.

Ses missions :

- transmission des informations nouvelles qui doivent être relayées auprès des communes
- préparation budgétaire.

Les élus de la commission ont été conviés sous forme de groupe de travail quatre fois concernant le renouvellement de la DSP du SPANC et invités aux deux comités de pilotage d'élaboration du programme d'action du CTMA (Sullias).

#### La commission Bonnée

Les élus du bassin de la Bonnée sont conviés à une commission spécifique. Elle est constituée de 20 élus et s'est réunie trois fois en 2023 : deux plénières et un comité de pilotage.

## MISSIONS

### > La gestion de milieux aquatiques (GEMA)

#### Le bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Bonnée 2021-2023

Le programme de restauration des milieux aquatiques 2021-2023 a pris fin. Il s'agissait du troisième contrat de ce type sur le secteur Bonnée. Depuis 2013, les actions menées s'efforcent de redonner un fonctionnement plus naturel à une rivière élargie et surcreusée suite à de lourds travaux dans les années 60.

Ainsi, le premier enjeu identifié sur ce secteur est de **restaurer la morphologie** du lit de la rivière. Les travaux menés pour corriger cette altération consiste à installer des granulats dans le lit de la rivière sous forme de banquettes alternées



Travaux de restauration du lit de la Bonnée

Ces aménagements permettent de retrouver un dynamisme d'écoulement en période de basses eaux, limitent le réchauffement de l'eau, améliorent son oxygénation et permettent l'installation de végétation ayant un rôle de filtration. Entre 2021 et 2023 : 2,8 km de linéaire ont été aménagés de cette façon portant à 7 km le linéaire de rivières traitées.

Le deuxième enjeu identifié est de restaurer la continuité écologique, c'est-à-dire de permettre la circulation de l'eau, des sédiments et des populations piscicoles sans obstacles majeurs. Pour cela les obstacles présents sur les cours d'eau sont supprimés ou aménagés. En 2023, un obstacle majeur (>50 cm) a été traité sur le Milourdin portant à onze le nombre d'obstacles traités depuis 2013 et rétablissant la continuité sur 21 km de rivières.

Ces travaux font leurs preuves puisque des inventaires ont révélé la présence de nouvelles espèces de poissons en provenance de la Loire depuis le rétablissement de la continuité sur la Bonnée.

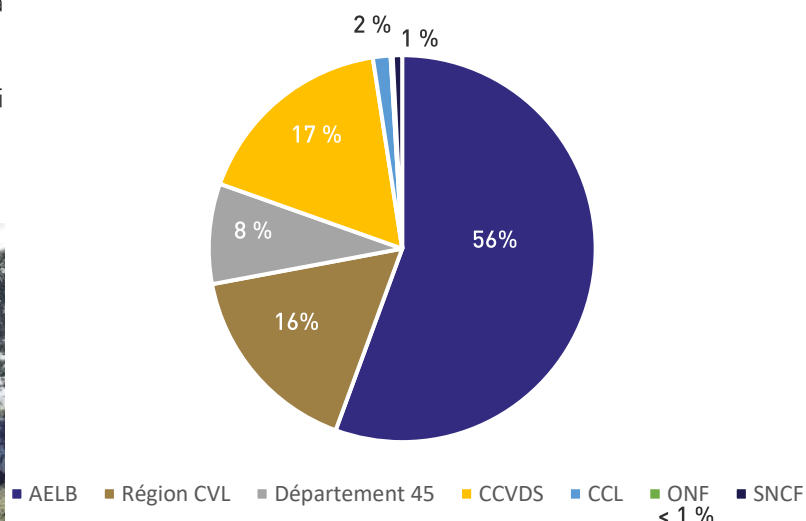
Certains obstacles plus modestes (< 50 cm) sont aussi traités tel que le seuil du pont de Bonnée en 2023.



Travaux de restauration de continuité sur la Bonnée

### Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Bonnée-Sullias 2024-2026

Depuis janvier 2023, le bassin de la Bonnée est géré en régie par la Communauté de communes. Ainsi ce sont désormais six communes gérées au sud de la Loire pour le bassin du Sullias et dix communes gérées au nord de la Loire pour le bassin de la Bonnée ; soit un total de **270 km de cours d'eau**. Pour ce faire un CTMA Bonnée – Sullias 2024-2026 a été établi en 2023 et sera cosigné début 2024. Ce contrat constitue un programme d'actions ciblant les secteurs sur lesquels des altérations ont été diagnostiquées, il intègre les études nécessaires à l'établissement des travaux ainsi que les postes d'animation (qui mobilisent des fonds FEDER). Le montant total de ce contrat s'établit à 1 917 353 € dont **1 279 970 €** pour les travaux. Le plan de financement du CTMA Bonnée-Sullias est réparti comme suit :



**Sur le Sullias**, le CTMA fait l'objet d'un dossier d'intérêt général et loi sur l'eau déposé auprès des services de l'État le 27 novembre 2023. Une enquête publique suivra début 2024 pour une durée de trois semaines. Ce dossier prévoit des actions jusqu'en 2029.

**Sur la Bonnée**, le syndicat mixte du bassin de la Bonnée est dissout depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. La Communauté de communes du Val de Sully a repris la maîtrise d'ouvrage du CTMA. Une convention a été passée avec la Communauté de communes des Loges pour permettre d'agir sur deux communes de celle-ci présentes sur le bassin versant de la Bonnée (Saint Martin d'Abbat et Bouzy la Forêt). Pour ce secteur Bonnée, deux maîtres d'ouvrages sont associés : l'office national des forêts (ONF) et la société des voies de chemins fer français (SNCF) pour des projets de restauration d'ouvrages sur le cours d'eau du Saint Laurent.

# Zoom sur...

## Mener des travaux en rivière.

Mener des opérations sur les milieux aquatiques ne peut se faire sans **une bonne connaissance du territoire**. Des suivis de terrain et des études permettent d'identifier les secteurs altérés sur lesquels une intervention permettrait d'améliorer l'état écologique des cours d'eau et leurs annexes hydrauliques.

Ensuite, vient **l'établissement de la feuille de route** : un programme d'actions pluriannuel à la fois technique et financier pour répondre aux enjeux identifiés et aux besoins du territoire. Le travail est mené en comité technique et de pilotage.

Afin de se conformer à la législation en vigueur, il convient d'établir **les dossiers réglementaires** en lien avec les services de l'état et l'office français de la biodiversité. L'intérêt de ces documents est de garantir une conduite de travaux dans le respect du code de l'environnement et plus particulièrement de la loi sur l'eau.

La collectivité se doit également de **déposer une déclaration d'intérêt général accompagnée d'une enquête publique** afin de justifier de l'utilisation d'argent public sur des secteurs privés (les cours d'eau et leurs abords immédiats).

Les projets liés à la gestion des milieux aquatiques sont accompagnés par **trois partenaires financiers**, la plupart du temps à hauteur de 80%. Un dossier est déposé auprès de chacun par grands types d'actions.

Sur le terrain, les techniciennes en charge des opérations, rencontrent les riverains avec lesquels elles établissent des **conventions**. Elles doivent également adapter les techniques au terrain naturel, aux usages des riverains, s'accorder sur les accès aux cours d'eau.

Pour la phase opérationnelle, un prestataire capable de s'adapter à la spécificité des opérations en cours d'eau est recruté. Après plusieurs mois de préparation, **les travaux sont lancés, suivis et coordonnés** pour assurer le lien entre riverains, élus, entreprises, services de l'Etat.

**Un suivi des milieux avant et après travaux** est mis en place pour évaluer le gain obtenu. Ces résultats permettent d'orienter la poursuite des actions.

Tout au long de ce parcours, il est essentiel de mener des **actions de valorisation et de sensibilisation**. En effet, l'intérêt de la restauration des écosystèmes aquatiques, relève de l'intérêt général autour d'une ressource identifiée comme un bien commun : l'eau !

## > La prévention des inondations (PI)

### Mise en œuvre et suivi des actions du Programme d'Actions Prévention des Inondations (PAPI).

Etude de ruissellement débordement de cours d'eau terminée fin juin 2023.

Animation de sensibilisation réalisée par la Maison de Loire du Loiret dans une classe de primaire sur les territoires concernés par le PAPI (Orléans Métropole, la Communauté de communes des Loges, et la Communauté de communes du Val de Sully). Sur notre territoire, ces animations ont été réalisées dans les écoles de Saint Benoit sur Loire, Guilly, Neuville sur Sullias, Saint Père sur Loire et Ouzouer sur Loire.

Sensibilisation auprès du grand public réalisées par la Maison de Loire du Loiret, qui organise des sessions de « mission eau secours » sur les territoires du PAPI. Sur notre territoire, cette animation a été organisée le 9 décembre 2023 à Saint Benoit sur Loire.

Prolongation d'un an de la convention de coopération entre les trois EPCI, cette année supplémentaire va permettre d'établir le nouveau programme d'actions du futur PAPI.

### Les digues

La digue de Dampierre est en cours de régularisation, le dossier a été déposé auprès de la DREAL, en juin 2023, l'arrêté de régularisation devrait nous parvenir d'ici la fin décembre 2023. Suite à cette procédure administrative nous parlerons du système d'endiguement du Val de Dampierre.

Val de Sully : travaux de renforcement du corps de digue réalisés sur 200 m à Sully sur Loire par l'entreprise Vinci pour un montant de 570 000€ TTC.

Val de Sully et Val d'Ouzouer : travaux de traitement des canalisations réalisés sur ces deux vals, les travaux ont été réceptionnés en novembre 2023 pour un montant de 280 000€ TTC.

Val d'Orléans : étude de danger en cours, réalisée conjointement par la DDT et le CEREMA, pour le compte des trois EPCI gestionnaires de ce val. La Communauté de communes du Val de Sully, s'est positionnée le 1<sup>er</sup> décembre 2023 sur les niveaux de protection et les zones protégées associées.

Concernant ce Val, les travaux de réhabilitation du déversoir de Jargeau, et la gestion des surverses ont été soumis à enquête publique du 24 avril 2023 au 31 mai 2023. Ces travaux ont été validés, et seront sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, comme le permet les décrets digues parus en novembre 2023, pour les travaux dont les marchés sont en cours.

### La délégation de gestion à l'EPL

Les discussions sur la grille de répartition financière, débutées en 2022, ont pris fin début 2023. Les critères retenus sont 1/3 du linéaire et 2/3 de la population. Cela représente une participation de la Communauté de communes du Val de Sully de 171 804€ annuel pour le fonctionnement de cette plateforme.

## > L'assainissement non collectif

La délégation du service public de l'assainissement non collectif a été attribuée à SUEZ, lors du conseil communautaire du 16 mai 2023. Cette délégation de service public est effective du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2028.

Les missions de cette délégation sont de contrôler les installations neuves et réhabilitées et de vérifier les installations existantes. Une campagne de contrôle périodique a été lancée au dernier trimestre 2023, sur la commune de Bray-Saint Aignan.

## > Les chemins de randonnées

La signalétique des boucles PDIPR a été réalisée sur les communes de Saint-Benoit-sur-Loire, Vannes sur Cosson et Lion-en-Sullias. C'est l'entreprise SVL basée à Sandillon qui a été retenue pour la réalisation de ces travaux, pour 2023, cela représente un montant de 43 308€ TTC



### *Pour résumer*

Un programme de **3** ans (2024-2026) pour la restauration des milieux aquatiques du Sullias et de la Bonnée.

Le transfert de la gestion des digues effectif dès le 27 janvier 2024, de **42 km** sur le territoire intercommunal.

La délégation de service public avec SUEZ jusqu'en 2028.

La signalétique des chemins de randonnée réalisé sur 3 nouvelles communes.

# URBANISME

Étude des demandes par le service

Le service urbanisme s'assure du respect de l'application du droit des sols pour l'ensemble des communes de la Communauté de communes. Il rédige des propositions de décisions, soumises à l'approbation de chacun des maires, en s'inscrivant dans un cadre réglementaire.

## MISSIONS

- Instruction des demandes d'autorisations du droit des sols : permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme
- Réception du public sur les demandes d'autorisation en cours
- Renseignement du public en appui des agents communaux
- Accompagnement des élus et veille réglementaire

## ORGANISATION DU SERVICE

### L'équipe

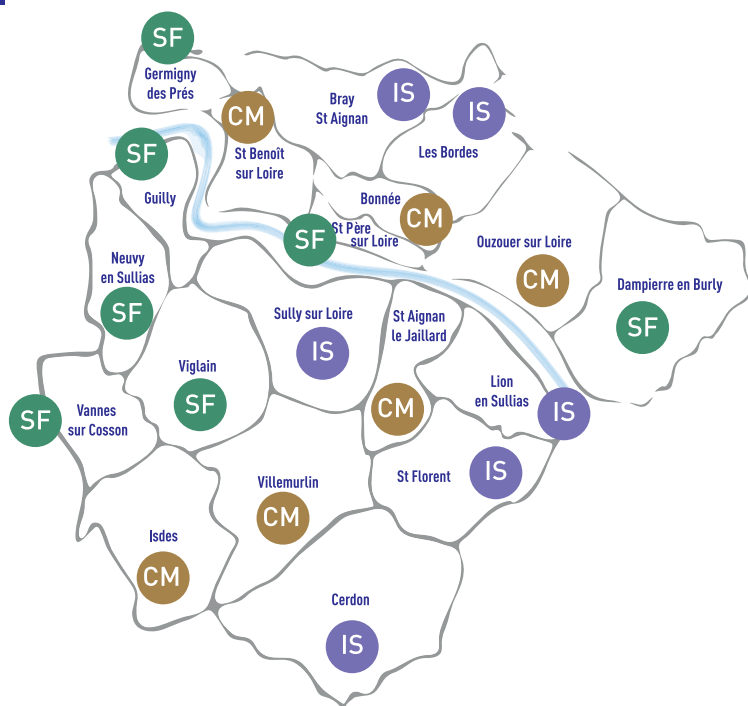
- 1 directeur commun avec les services environnement et technique et 1 responsable de service
- 3 instructeurs et 2 secrétaires

Evolution du traitement des dossiers d'urbanisme vers un fonctionnement par sectorisation. Ainsi, chaque commune dispose d'un instructeur référent, qu'elle peut contacter prioritairement. Les instructeurs travaillent désormais sur un nombre de documents d'urbanisme restreints, conduisant à maîtriser davantage leur lecture et leurs spécificités.

### La commission urbanisme environnement

Animée par Nicole Brague, vice-présidente, elle rassemble 32 élus.

Répartition des secteurs entre instructeurs.



IS Isabelle Samiez

CM Charles Mercier

SF Sébastien Fontenier

## RETOUR SUR 2023

- **Reprise des permanences ABF** (architecte des bâtiments de France) depuis le mois de septembre. Camille Le Dantec reçoit avec une fréquence plus élevée que son prédécesseur, à raison d'une fois par mois (généralement le mercredi).

- **Plusieurs procédures de déclaration de projet important mise en comptabilité des documents d'urbanisme ont pris fin** : extension d'une entreprise à Bray-Saint-Aignan et développement d'une filière de transformation de noisettes à Lion en Sullias.

**Trois procédures sont en cours** : extension de la carrière Saint Benoit/Bonnée, extension de la carrière de Guilly, extension de la zone d'activités d'Ouzouer sur Loire.

- **Accompagnement des communes dans l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr).**

> La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (EnR) a pour ambition de lever tous les obstacles au déploiement des projets d'EnR. L'article 15 de cette loi confie aux collectivités un travail de planification territoriale qui consiste en la définition par les communes de « zones d'accélération » sur leur territoire qui contribueront à atteindre les objectifs en matière de développement des EnR.

Pour accompagner ce travail d'identification de secteurs favorables au développement des EnR, une réunion d'information à destination des élus, animée par la Direction départementale des territoires, a été organisée le 12 septembre.

En complément, des webinaires thématiques (photovoltaïque, géothermie...) ont été organisés.

Dans un délai contraint (avant le 31 décembre), il a été demandé aux communes de délimiter sur une carte des périmètres, auxquels il fallait associer une énergie (ex : panneau photovoltaïque au sol, panneau photovoltaïque en toiture, méthaniseur...). Certaines communes n'ont pas souhaité identifier de secteur.



## Pour résumer

**1412** dossiers déposés

**712** certificats d'urbanisme ↘

**162** permis de construire (=)

**517** déclarations préalables ↗

**10** permis de démolir (=)

**11** permis d'aménager ↗

(évolution par rapport à 2022)

## Zoom sur... PLUi

- Janvier : **dernier des quatre groupes de travail**, sur la thématique démographie/logement, réunissant les référents PLUi et les personnes publiques associées (PPA).

- Février-mars : quatre réunions publiques se sont tenues afin de présenter le diagnostic aux administrés et recueillir leurs remarques. Elles ont eu lieu à Villemurlin, Sully sur Loire, Vannes sur Cosson et Les Bordes, de sorte à favoriser la proximité avec les habitants. Au final, **96 personnes ont participé à ces réunions**.

- Mars : présentation du diagnostic aux PPA, aux membres du comité de pilotage (COPIL) et lors d'une conférence à destination de tous les conseillers municipaux. Ce diagnostic tient compte des remarques formulées lors des quatre groupes de travail et des réunions publiques.

- Avril : **COPIL SCoT** / échange sur la comptabilité du PLUi avec le SCoT Forêt d'Orléans-Loire-Sologne.

- Avril-Juin : « Permanence mairies » / étude des potentiels urbanisables.

- Juin : **4 ateliers SWOT** / réflexion par groupes de communes afin d'identifier les atouts, faiblesses, forces et menaces de l'ensemble du territoire.

- Septembre : **COPIL Scenarios** / restitution des « permanences mairies » et des ateliers SWOT.

- Septembre - décembre : suspension des réunions, le temps de redéfinir les potentiels urbanisables.



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Séance de travail avec les entreprises

La mission centrale du service consiste à créer un environnement qui favorise les projets d'implantation, de création et de développement d'entreprises sur le territoire communautaire. Sa mise en œuvre repose sur une collaboration étroite avec de nombreux partenaires internes et externes à la Communauté de communes.

## MISSIONS

### > Soutenir les projets de développement des entreprises

- Identifier les projets et les besoins des entreprises (industrie, service, commerce, artisanat,...)
- Être le point d'entrée de proximité de l'entreprise pour toute question relative à son développement
- Orienter l'entreprise vers le bon interlocuteur départemental ou régional lorsque le besoin ne peut être satisfait localement par l'EPCI
- Gérer les dispositifs d'aide à l'investissement immobilier et/ou matériel et accompagner l'entreprise dans le montage du dossier.

### > Gérer et développer les zones d'activités économiques (ZAE)

- Déterminer et suivre les transformations et travaux à réaliser dans les zones d'activités communautaires (bâtiments, voirie, ...)
- Gérer les acquisitions et les ventes de foncier et d'immobilier
- Suivre les locataires (arrivées et départs, renouvellement des baux, ...).

### > Promouvoir le travail en réseau et les projets collaboratifs

- Faciliter les échanges inter-entreprises et permettre l'émergence de projets collectifs
- Développer des projets en collaboration avec différents services de la Communauté de communes (services techniques, urbanisme, tourisme, communication ...)
- Travailler en lien étroit avec un réseau de partenaires externes (Dev'Up, conseil régional, Initiative Loiret, ...)
- Développer les relations et des projets avec les Communautés de communes qui composent le bassin d'emploi.

## CIBLES

Habitants



Entreprises



Partenaires





## ORGANISATION DU SERVICE

1 animateur développement économique  
3 commissions animées par Michel Auger, vice-président :

- **Gestion et extension des Zones d'Activités Economiques : 10 élus**

- Définition, priorisation et suivi des travaux dans les zones d'activités économiques
- Construction et/ou extension de bâtiments

- **Accompagnement des entreprises : 10 élus**

- Gestion et suivi des aides à l'investissement en faveur des entreprises
- Animation du réseau local d'entreprises

- **Dynamisation des centres-bourgs : 11 élus**

- Définition et suivi des actions en faveur du commerce
- Relations avec les associations de commerçants du territoire

## RETOUR SUR 2023

### Objectif 1 : soutenir les projets de développement des entreprises

- **Attribution d'aides à l'investissement** en faveur des très petites entreprises (TPE). Il s'agit d'investissements immobiliers (travaux intérieurs et/ou relatifs à la devanture) ou matériels (acquisition d'équipements propres à l'activité de l'entreprise)

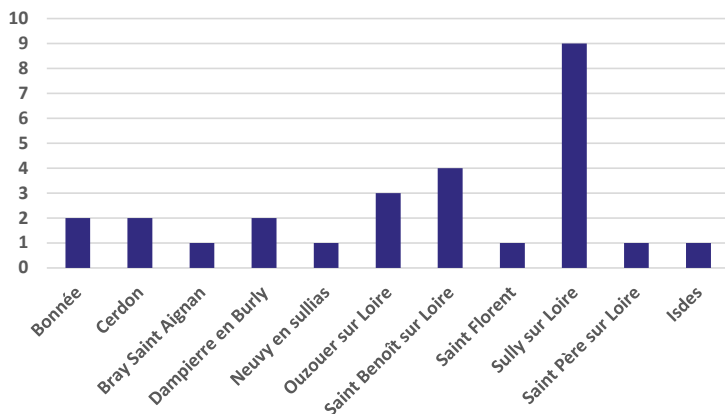
**27 demandes** d'aide financière ont été gérées au cours de l'année dont 6 dossiers finalisés en 2023, soit **17 350 €** versés (sous forme de subvention), 7 dossiers en cours et 14 dossiers sans suite ou non éligibles.

- **Mise en œuvre du nouveau dispositif d'aide en faveur des TPE « Fonds Economie de Proximité »**

- Participation au groupe de travail technique mis en place par la Région dans le cadre de la définition du nouveau règlement régional de l'aide.

- Travail mené dans le cadre de la Commission « Développement Economique » afin de définir les priorités que notre EPCI souhaite inscrire dans le règlement de cette aide.

- Révision des critères permettant de moduler le pourcentage de l'aide attribuée aux porteurs de projets.



- **Rencontres d'entreprises sur des projets divers**

**4 « porteurs de projets »** ont été rencontrés, en réponse à leur demande (information, conseil, ...). Ces projets ont été directement traités ou orientés vers des services internes à la Communauté de communes voire des partenaires externes.

## RETOUR SUR 2023

## Objectif 2 : gérer et développer les ZAE

## • Gestion des entreprises « locataires » :

- Identification des travaux à réaliser dans les locaux d'activités mis en location
- Suivi des baux commerciaux
- Gestion des arrivées/départs de locataires
- Relations avec notaire et diagnostiqueur immobilier

## • Suivi des acquisitions et ventes de terrains ou bâtiments

- Vente finalisée d'un bâtiment de 150 m<sup>2</sup>, situé dans la ZAE des Gabillons, à Dampierre en Burly, pour un montant de 40 500 €
- Vente finalisée d'un terrain de 1 999 m<sup>2</sup>, situé dans la ZAE des Gabillons, à Dampierre en Burly, pour un montant de 17 991 €
- Vente en cours d'un terrain de 2 679 m<sup>2</sup>, situé dans la ZAE des Gabillons, à Dampierre en Burly, pour un montant de 24 111 €
- Vente en cours d'un terrain de 1 481 m<sup>2</sup> et de deux bâtiments, situés dans la ZAE de la Jouanne, à Ouzouer sur Loire, pour un montant de 40 000 €
- Vente en cours d'un terrain de 216 m<sup>2</sup>, situé dans la ZAE de l'Ormette, à Saint Benoit sur Loire, pour un montant de 3 240 €
- Vente en cours de négociation d'un bâtiment de 295 m<sup>2</sup>, situé dans la ZAE des Gabillons, à Dampierre en Burly
- Relations avec notaire, diagnostiqueur immobilier et géomètre.

## • Suivi des travaux menés dans les ZAE :

- Fin du chantier de réfection du second tronçon de voirie et de la signalétique dans la ZAE de la Pillardière, à Sully sur Loire
- Fin du chantier de transformation du bâtiment central de la ZAE de la Jouanne, à Ouzouer sur Loire, en réponse aux besoins d'agrandissement/adaptation de trois entreprises locataires (relations entreprises, réunions de chantier)
- Suivi et fin du chantier de réfection des réseaux et de la voirie dans la ZAE de la Jouanne, à Ouzouer sur Loire
- Suivi du projet d'extension de la ZAE de la Jouanne, à Ouzouer sur Loire (réunions de travail avec l'AMO, relations avec les propriétaires à parcelles à acquérir)
- Suivi et fin du chantier de requalification de la voirie de la ZAE de Neuvy en Sullias
- Suivi du chantier d'implantation de bornes de recharge électrique, dans la ZAE des Gabillons, à Dampierre en Burly.

## • Projet de conception du nouvel éco-parc forestier des Ajeunières, à Bray-Saint Aignan :

- Participation aux réunions de travail du groupe projet (élus, maître d'œuvre, bureaux d'études)
- Réunions de travail avec le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
- Rencontres avec les entreprises désireuses de réserver un terrain

> Fin 2023 : pré-réservation de 80% des surfaces cessibles.

## Objectif 3 : promouvoir le travail en réseau et les projets collaboratifs

## • Relations avec différentes structures et instances engagées dans le développement économique



Agence de  
développement  
économique régionale

- Participation aux événements spécifiquement destinés aux développeurs économiques (Université des développeurs économiques, comité de coordination des techniciens du Loiret)
- Participation aux assemblées générales
- Participation au voyage d'étude organisé sur le thème de l'optimisation du foncier économique



Structure chargée  
de l'accompagnement  
à la création – reprise  
d'entreprises

- Montant de la contribution financière de la Communauté de communes : subvention de 9 860 €
- 12 projets d'entreprises du territoire ont bénéficié de prêts à taux 0%, pour un montant total de 171 000 €

## Conseil régional Centre-Val de Loire :

Réunions de coordination dans le cadre du nouveau dispositif d'aide en faveur de l'économie de proximité, mis en œuvre à compter de janvier 2023.

## Association de commerçants « Cap' Val de Sully » :

Rencontres en vue de redéfinir le rôle et les actions que l'association pourrait mener.

## • Rapprochement des trois Communautés de communes qui constituent le bassin d'emploi de Gien

- Réunions de travail avec les Communautés de communes Giennoises et Berry Loire Puisaye
- Identification de problématiques nécessitant d'être traitées au niveau du bassin d'emploi (attractivité, tourisme, prospective socio-économique, ...)
- Travail sur la future convention « Région – Dev'Up – EPCI »
- Réunions préparatoires dans le cadre de l'intégration de la Communauté de communes du Val de Sully dans le dispositif « Territoires d'industrie ».
- Relations avec le Mepag (suivi du projet de GPECT, préparation du Forum des métiers 2024).

## • Elaboration du projet de territoire

- Participation aux réunions destinées à finaliser le projet de territoire.

• **Animation du réseau local d'entreprises**

- 3 « RencontrEco » ont été organisées au cours de l'année 2023.
- L'une d'entre elle s'est déroulée au sein d'une entreprise locale et a donc permis, outre une présentation générale, de découvrir une partie de l'unité de production.
- Une vingtaine d'entreprises était présente à chacune de ces réunions.
- La thématique choisie par les entreprises porte sur les « Relations Ecoles – Entreprises »
- Les deux réunions conduites sur ce thème, en présence des principaux des trois collèges du territoire, ont permis d'élaborer un plan d'actions qui sera mis en œuvre en 2024. Dans ce cadre, il est prévu d'organiser deux mini-forums de découverte des métiers ainsi que des visites d'entreprises.



RencontrEco  
Visite d'entreprise



RencontrEco  
novembre 2023



*Pour résumer*

**38** projets et demandes  
d'entreprises

**3** rencontres du réseau  
d'entreprises

**6** projets de création ou  
modernisation au sein  
des zones d'activités  
économiques.

# TOURISME

L'Office de Tourisme du Val de Sully est une régie autonome avec ses missions, définies par le code du tourisme mais aussi par les orientations arrêtées par la collectivité territoriale. Il assure la promotion du territoire et de ses activités par tous les moyens à sa disposition, pour tous les professionnels locaux et bien sûr pour tous les touristes qu'ils soient locaux, régionaux, nationaux ou venant de l'étranger.

## MISSIONS

### > Accueil des touristes et des habitants

- Toute l'année dans les bureaux de Germigny des Prés, Saint Benoît sur Loire et Sully sur Loire
- Du 17 mai au 18 septembre à la tour de la Loge (parc du Château) mise à disposition par le Conseil départemental

### > Information et promotion

- Edition du magazine de destination Val de Sully
- Edition des documents pour la promotion du territoire
- Site internet [www.tourisme-valdesully.fr](http://www.tourisme-valdesully.fr)
- Page Facebook [facebook.com/ValdeSullyTourisme/](https://www.facebook.com/ValdeSullyTourisme/)
- Instagram

### > Découverte du territoire

- Visites guidées de l'oratoire à Germigny des Prés
- Visites estivales
  - > Le village de Guilly
  - > Sur les traces médiévales de Sully sur Loire
- Les Cheminades classiques et, nouveauté 22 cheminades gourmandes

## Actions

- **Création de contenu pour les supports de communication pour mettre en valeur les atouts du territoire** : le magazine de destination « Val de Sully » + de nature, + de repères, + de traductions, visites estivales, 20 randonnées pédestres, 19 boucles cyclo, cheminade historique, fiche oratoire, fiche abbaye, fiches produits groupes...

- **Création d'un livret jeux pour les enfants de 7 à 10 ans** en collaboration avec le service communication et le service culture-patrimoine.

- **Travail avec les prestataires du territoire** (présence sur les réseaux sociaux, e-réputation...).

- **Accueil hors les murs** sur les manifestations touristiques

- **Relations presse écrite et radio**

> 2 points presse par an (printemps et automne)

> France bleu

> accueil et suivi d'une équipe de France 5 pour l'émission « 100 lieux à découvrir »

## CIBLES

**Touristes français et étrangers**



**Habitants**



**Prestataires**



**HOTEL**

**Partenaires**



## L'OFFICE DE TOURISME

### L'équipe

- 1 directeur
- 7 conseillères en séjour permanentes (6,5 etp)
- 3 saisonnières sur 6 mois (d'avril à septembre)

## SUR LE WEB

### Site Internet

**38 836** sessions (+29,9%)

130 786 pages vues (+73,49%)

3,37 pages vues par session

### Facebook

**3 800** fans (+ 320 abonnés, soit +9,6%)

175 posts sur l'année

48 700 personnes touchées

7 100 interactions

Audience : 63% de femmes et 37% d'hommes

Tranches d'âges les plus touchées : 35 – 44 ans et 45 – 54 ans

### Instagram

**1 300** followers (+38, soit +3%)

89 publications

Audience : 58% de femmes et 42% d'hommes

Tranches d'âges les plus touchées : 25– 34 ans puis 35 – 44 ans

## La commission culture/patrimoine/tourisme

Composée de 29 élus, elle est animée par Alain Mottais vice-président.

## Taxe de séjour

Montant encaissé en 2023 : 99 432,64 €

En 2023, 120 306 nuitées enregistrées (+ 3,16%) dans l'ensemble de nos hébergements.



**Le 14 mai 2023 – Les Heures historiques**  
Plus grosse audience Facebook de l'année :  
8 195 personnes touchées et 132 interactions.

## RETOUR SUR 2023

### Accueil des touristes

**18 722** contacts (+4,21%) se répartissant en :  
> **14 763** contacts dans les bureaux d'information touristique (BIT) dont 12 397 français et 2 366 étrangers  
> **3 131** contacts à la tour de Baugy dont 1 688 français et 1 443 étrangers  
> **828** contacts sur les opérations hors les murs

#### TOP 5 des visiteurs étrangers :

 Allemagne (1 146)  Pays-Bas (815)  Belgique (460)  
 Grande Bretagne (437)  Espagne (311)




Notons aussi 134 suisses, 85 italiens, 62 américains, 50 canadiens, 30 australiens, 20 Luxembourgeois, 20 portugais, 14 danois, 14 tchèques, 13 brésiliens, 12 slovaques, 11 irlandais et 10 mexicains.

### La boutique de l'Office de Tourisme



Pour un chiffre d'affaires HT :  
**31 499,35 €** (-0,5 %)



**6 294** produits vendus   
**2 394** clients  



### La Loire à vélo et la Scandibérique

Comptage au 31 décembre 2023

Compteur à Saint Benoît sur Loire : 44 113 (+ 44,47 %)  
Compteur à Saint Aignan le Jaillard : 30 043 (+ 0,42 %)

Comptage au 31 décembre 2023

Compteur à la passerelle  
Sully sur Loire /Saint Père sur Loire :  
Vélo : 60 193 (+ 1,3%) / piétons : 146 606 (+ 32,3%)

#### • Sens de circulation :

- > Saint Père vers Sully : 58,27% des flux
- > Sully vers Saint Père : 41,73% des flux





## Visites guidées

- **Encaissement : 8 025,32 €**
- **Visite de l'oratoire pour individuels :** 65 dates programmées + 13 visites spontanées soit 389 personnes
- **Visite de l'oratoire pour groupes :** 31 groupes soit 744 personnes.
- **Visite du port du village de Guilly :** 6 visites pour 29 personnes.
- **Visite « Sur les traces médiévales de Sully » :** 6 visites pour 25 personnes .
- **Cheminades :** 6 cheminades avec 58 personnes et 1 cheminade gourmande avec 16 personnes

## Wifi

923 connexions au Wifi territorial accessible dans les bureaux d'informations touristiques, mais également de l'extérieur à proximité.



- Audioguide pour la visite de l'oratoire : 319 téléchargements
- La cheminade historique de Sully sur Loire : 140 téléchargements
- Visite de Saint Benoît sur Loire : 76 téléchargements
- Le sentier du héron à Dampierre en Burly : 211 téléchargements
- Villemurlin : le village et les échelles bleues : 17 téléchargements



## Pour résumer

### 3 missions

#### > Accueil des touristes et des habitants

**18 722** contacts  
et **828** contacts hors les murs

#### > Information et promotion

**32 363** sessions sur site internet  
**3 800** fans sur facebook

+ des documents imprimés

#### > Découverte du territoire

128 visites pour 1 261 personnes

763 téléchargements de guides  
Wivisites (application smartphone)

**1 300** followers sur Instagram

## Fréquentation de l'oratoire

**26 300** personnes contre 26 315 en 2022.

## Expositions à la Grange germignonne

Depuis 2023, la grange germignonne propose une exposition permanente sur l'oratoire, en remplacement des expositions temporaires.

# CULTURE PATRIMOINE

Pierre de Maere  
à Sully sur Loire

Le service culture-patrimoine est chargé de l'exploitation du Belvédère, espace interactif dédié à l'abbaye de Fleury (Saint Benoît sur Loire), et de la valorisation du patrimoine du territoire. Il pilote en outre la saison culturelle du Val de Sully : soutenue par la Région dans le cadre d'un PACT, cette saison regroupe des événements organisés par l'équipe et par d'autres services communautaires ainsi que par des partenaires du territoire. Enfin, le service supervise l'exploitation du cinéma Le Sully, confiée à un délégataire privé.

## MISSIONS

> **Exploitation du Belvédère**  
étude et valorisation du patrimoine du territoire  
et du site de l'abbaye de Fleury.



## Actions

- **Animations tout public** : visites guidées, conférences, événements nationaux (Journées européennes des métiers d'art, Journées européennes de l'archéologie, Nuit des étoiles, Journées européennes du patrimoine).
- **Animations jeune public** : ateliers et animations pour les groupes scolaires et périscolaires, et pour les individuels pendant les vacances.
- **Production d'expositions temporaires** : La part du Lion (2019-2020), Des tapis de marbres pour saint Benoît (2020-2021), Patrimoine religieux en Val de Sully (2021), Vandale ! Benoît Lebrun, architecte et démolisseur (2023), Monsieur Max (2024).
- **Supports web et imprimés** : catalogues, documents pédagogiques, mobilier d'interprétation.
- **Recherche et documentation**, suivi logistique du Belvédère et des animations.
- **Accompagnement des communes et associations** du territoire sur leurs projets de valorisation.
- En lien avec l'Office de Tourisme et le service communication : **promotion du territoire, développement et accueil des publics, commercialisation.**

JEMA  
2023





## MISSIONS

### > Saison culturelle Coordination et mise en œuvre



Les Mécanos en concert  
à Germigny des Prés

### > Cinéma Le Sully Suivi de l'exploitation dans le cadre d'une délégation de service public.

## ORGANISATION DU SERVICE

### L'équipe

L'effectif du service s'élève à **3,2 ETP**. Sous la responsabilité du directeur culture-patrimoine, attaché de conservation du patrimoine et guide-conférencier, l'équipe rassemble :

- 1 médiatrice du patrimoine en charge du développement des publics, guide-conférencière
- Une semaine sur deux : 1 chargée de coordination patrimoine-tourisme
- Un jour par semaine 1 médiatrice du patrimoine en charge de l'action éducative
- À mi-temps : 1 chargée de programmation culturelle.

De septembre 2022 à mars 2023, le service a accueilli une volontaire en service civique dans le cadre d'une mission

## Actions

- **Programmation** : accompagnement des élus, propositions de spectacles, coordination avec les autres services et les partenaires du territoire.

- **Production des représentations** : contrats et suivi des prestations, coordination logistique des intervenants (artistes, techniciens, communes d'accueil, autres services et partenaires), installation, accueil des artistes et du public, billetterie, mise en œuvre des conditions de sécurité, évaluation.

- **Suivi et animation du PACT** (Projet artistique et culturel de territoire, avec la Région Centre-Val de Loire) : bilan de l'année n-1, traitement de la subvention pour l'année n et reversement aux partenaires du territoire, coordination de la demande de l'année n+1.

- En lien avec le service communication : **promotion de la saison culturelle** (plaquette, affiches et flyers, site Internet et réseaux sociaux, relations presse et achat d'espaces).

- **Instruction et suivi des subventions** aux associations culturelles du territoire.

- **Suivi de l'exploitation** du cinéma Le Sully (Sully-sur-Loire) dans le cadre d'une délégation de service public : société La Gâtinaise de spectacles pour la période 2021-2026.

- **Animation du projet de restructuration** du cinéma Le Sully.

- **Organisation** de séances de **cinéma de plein air**.

### > Action partenariale :

- Municipalités, commerçants et associations du Val de Sully.

- Communauté des moines de Fleury.

- Établissements et services patrimoniaux locaux, départementaux, régionaux et nationaux.

- Éducation nationale, chercheurs.

- Association pour le développement régional du cinéma (ADRC).

## Les élus et la commission culture-patrimoine-tourisme

La **commission culture-patrimoine-tourisme** regroupe 30 élus sous la présidence de M. Mottais, vice-président, et avec l'intervention de M. Planchet, conseiller délégué.

Elle s'est réunie à 3 reprises en 2023 (9 février, 13 avril, 21 septembre) pour délivrer ses orientations, débattre et valider les choix de programmation. Pour préparer ces réunions, un **comité de programmation** regroupe MM. Mottais, Planchet et Mercadié, les directeurs culture-patrimoine, des bibliothèques, de l'école de musique et de l'Office de Tourisme. Un **comité de pilotage** a en outre été institué en 2023 pour la restructuration du cinéma : il s'est réuni à 4 reprises.

## RETOUR SUR 2023

### Le Belvédère

Deuxième année pleine d'exploitation pour le Belvédère dont la fréquentation, relativement stable, a été marquée par l'augmentation sensible des groupes (703 personnes accueillies contre 308 en 2022). Le développement des groupes et des scolaires sera au cœur de l'activité 2024 grâce à un travail amorcé dès cette année : communication mutualisée avec l'Office de Tourisme, adhésion au Pass culture et collaboration avec les relais académiques.

La programmation du Belvédère a combiné des propositions éprouvées avec succès en 2022, et de nouveaux rendez-vous. L'année a été marquée par la production de l'exposition temporaire *Vandale !*, consacrée à Benoît Lebrun (1754-1819), architecte et démolisseur du monastère de Saint Benoît sur Loire. Concernant les animations, les « apéros perchés » et le stage taille de pierre (élargi au public adulte) se sont à nouveau imposés comme des « formats-signatures », tandis que les balades archéologiques menées par la FAHL et les Portes ouvertes du domaine de Sainte-Claire ont fait le plein. Plusieurs nouveautés ont été mises en place tel que des ateliers autour du bestiaire, une résidence d'illustrateur (Thierry Duchesne, 23-25 février) et un stage de musique médiévale sous la houlette de deux chercheurs (10-12 juillet). L'excursion « On aime on vous y emmène » dans le Berry (3 juin) a eu valeur de test et le format a d'ores et déjà été recalibré pour 2024.

Du côté des événements, le Belvédère a pris part pour la première fois aux Journées européennes des métiers d'art, relayées par le réseau des Petites cités de caractère dont Saint Benoît sur Loire est membre. La seconde participation aux Journées européennes de l'archéologie a été l'occasion de délocaliser les animations à Bonnée pour y valoriser le passé gallo-romain de la commune. La Nuit des étoiles (2<sup>e</sup> édition) et les Journées du patrimoine s'imposent quant à elles comme les premiers événements communautaires en termes d'affluence.

En terme d'action partenariale, l'année a été marquée par un dialogue nourri avec les musées d'Orléans : accueil du rhinocéros itinérant du MOBE et de l'exposition de plein air *Curiosa*, prêt de pièces pour l'exposition Lebrun, partenariat sur la valorisation du trésor gallo-romain de Neuvy en Sullias.

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
<b>Jours d'ouverture</b>													
<b>Entrées</b>	41	93	273	389	311	257	1002 (1)	471	548 (2)	144	39	24	<b>3 592</b>
<b>Ateliers individuels</b>	18	32	4	32	-	1	6	-	-	5	-	2	<b>100</b>
<b>Scolaires</b>	39	37	-	-	32	-	235	-	-	163	33	-	<b>539</b>
<b>Visites guidées</b>	-	-	114	35	127	67	31	42	73	25	69	23	<b>606</b>
<b>Apéros perchés</b>	-	2	-	-	30	8	15	7	-	-	-	-	<b>62</b>
<b>Autres</b>	-	-	-	500 (3)	-	53 (4)	-	-	44 (5)	-	-	41 (6)	<b>638</b>
<b>Total fréquentation du Belvédère</b>	<b>5 537</b>												
<b>Événements extérieurs</b>	-	-	-	700 (7)	-	350 (8)	600 (9)	-	2 200 (10)	-	41 (11)		<b>Env. 3 900</b>
<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>Env. 9 500</b>												

NB : pour les prestations payantes, les dates correspondent à celles de l'encaissement et non celles de la prestation. **1)** Dont 684 entrées gratuites dans le cadre de la Nuit des étoiles **2)** Dont 360 entrées gratuites dans le cadre des Journées du patrimoine **3)** JEMA au Belvédère **4)** 15 On aime, on vous y emmène, 18 gratuits groupe EDF, 20 gratuits évêché Orléans **5)** 44 gratuits Saint-Gobain **6)** 41 gratuits Saint-Gobain **7)** JEMA hors Belvédère **8)** Journées européennes de l'archéologie à Bonnée **9)** Visiteurs Nuit des étoiles hors Belvédère **10)** Journées du patrimoine hors Belvédère **11)** Dont 41 personnes dans le cadre du spectacle Vandale



Apéro perché au Belvédère

## Les Journées du patrimoine

Avec 2500 personnes accueillies sur 16 sites, elles constituent la première manifestation communautaire en termes de fréquentation. Chargé de leur coordination, le service privilégie l'ouverture de sites habituellement fermés et propose des nouveautés chaque année.

Commune	Site	Fréquentation
Bonnée	<b>Initiation des scolaires à l'archéologie.</b> ArchéoLoches et INRAP. <b>Château de Solaire :</b> visite libre des extérieurs, accueil par la propriétaire.	75 élèves > 100 visiteurs
	<b>Foyer rural : conférence 20 ans de recherches archéologiques à Bonnée</b> par S. Joly, F. Tane et F. Capron (INRAP).	20 participants
Germigny des Prés	<b>Oratoire carolingien</b> visite libre, visites guidées par l'Office de Tourisme <b>Exposition Patrimoine religieux en Val de Sully</b> Par le Belvédère (accès libre).	333 visiteurs (46 en visite guidée) NC
Guilly	<b>Ancienne tuilerie de Bouteille :</b> visites commentées par les propriétaires	63 visiteurs
	<b>Château du Grand Hôtel :</b> visite libre des extérieurs	NC
	<b>Ferme du Grand Hôtel :</b> visite libre des extérieurs, visite guidées par le propriétaire.	50 visiteurs
	<b>Parc du château du Grand Hôtel :</b> concert des Loiret'Singers	110 spectateurs
Isdes	<b>Église Notre-Dame-de-l'Assomption :</b> accueil commenté par les amis du patrimoine d'Isdes	28 visiteurs
	<b>Projection du film Courjumelle :</b> salle des fêtes	57 personnes
Neuvy en Sullias	<b>Nouveau ! Église Saint-Jean-Baptiste :</b> exposition d'objets liturgiques, accueil par des bénévoles	60 visiteurs
Saint Benoît sur Loire	<b>Port :</b> animations par l'association L'Armada	120 visiteurs
	<b>Le Belvédère :</b> accès libre et accueil commenté	360 visiteurs
	<b>Nouveau ! Confiserie de l'abbaye :</b> visites guidées par un moine sur réservation uniquement.	50 visiteurs (complet)
Sully sur Loire	<b>Château des Buissons :</b> visite libre des extérieurs, visites guidées par la propriétaire.	250 à 300 visiteurs
	<b>Nouveau ! Espace Helyett - L'Arcatène :</b> visite libre, ouverture et visite commentée du sous-sol.	Env. 200 personnes
	<b>Nouveau ! Ancienne halle de fret :</b> visite du chantier de la future ressourcerie, vide-grenier.	Env. 200 personnes
	<b>Nouveau ! Église Saint-Ythier :</b> visites par l'association Culture et patrimoine dans le Sullias.	70 personnes
Viglain	<b>Eglise Saint-André</b> accueil commenté, maquette pédagogique.	> 300 personnes
Villemurlin	<b>Ancien fournil</b> entrée libre, accueil commenté par des élus et des bénévoles	31 personnes
<b>TOTAL</b>		<b>Environ 2 500 personnes</b>

## Patrimoine du Val de Sully

Le Belvédère affirme sa vocation d'équipement de territoire : outre l'organisation des JEA à Bonnée, il a contribué à la valorisation du site de Germigny des Prés par l'inventaire de ses collections, par le lancement d'une réflexion sur sa valorisation numérique et la création d'une exposition permanente, mise en place à la Grange germignonne pour l'inauguration du nouvel éclairage de l'oratoire (14 avril). L'exposition itinérante Patrimoine religieux en Val de Sully a été présentée à Germigny-des-Prés (1<sup>er</sup> juillet- 17 septembre) puis à Orléans (église Saint-Aignan, 19 septembre-30 octobre). L'équipe s'est aussi fortement investi dans un projet de valorisation multi-partenarial qui aboutira en juin 2024 à Neuvy-en-Sullias.



## Saison culturelle

Le concert de l'artiste belge **Pierre de Maere** (17 mars) a constitué le temps fort de cette saison. Après le succès de Baptiste Lecaplain en 2022, il s'agissait de reproposer un spectacle tête d'affiche en grande jauge. Un mois après sa Victoire de la musique, le chanteur s'est produit à guichets fermés dans l'espace Blareau, configuré en fosse et gradins. Conquis, les 1 000 spectateurs ont aussi largement profité de la disponibilité du chanteur après son concert.

La saison 2023 a permis d'expérimenter de nouveaux rendez-vous : un **ciné-concert** en ouverture de saison, une **scène ouverte** organisée avec les bibliothèques et l'école de musique, et **La Guinche**, événement trad festif et dansant en clôture de saison. Particulièrement éclectique cette année, la programmation des **concerts de l'oratoire** a bénéficié d'excellents retours venus confirmer leur orientation : musiques du monde, musique vocale, instruments « insolites » notamment.

Côté création, un appel à candidatures a été lancé en marge de l'**exposition Vandale !** au Belvédère : la compagnie Lévriers (Dampierre en Burly, Briare) s'est vue confier un cycle de résidences ayant abouti à la création d'un procès imaginaire de Benoît Lebrun, relayé par France 3 Centre-Val de Loire.

Une performance audio-visuelle a également été créée pour la **Nuit des étoiles**.

Au titre des partenariats, le service a également traité les demandes adressées à la Communauté de communes par huit associations du territoire, au titre de l'animation culturelle, pour un montant total de 10 940 €.

## PACT

Le service **coordonne les différents niveaux de programmation à l'œuvre sur le territoire** : spectacles programmés en propre (en 2023, 8 spectacles et 13 concerts), propositions des bibliothèques et de l'école de musique, projets des municipalités et associations. Cette coordination s'inscrit depuis 2018 dans le cadre d'une convention PACT-Région Centre-Val de Loire, et se traduit par l'édition d'une saison commune pour le plaisir du plus grand nombre.

En vue de la saison 2024, le dossier et la demande de subvention PACT ont été soumis au conseil communautaire le 21 novembre et transmis à la Région le 22. Ils reposent sur un budget artistique prévisionnel de 148 448 €, correspondant aux manifestations programmées par trois services communautaires et cinq partenaires locaux (communes, associations).

## Communication et attractivité

La communication de la saison a essentiellement reposé sur la diffusion de deux plaquettes semestrielles éditées à 2500 exemplaires chacune et sur des achats d'encarts dans les médias locaux. **Sur 682 spectateurs sondés, 74 % résidaient sur le territoire communautaire.**

Spectacle	Organisation	Lieu	Date	Fréquentation
<b>Concerts pour les scolaires</b>	Jeunesses musicales de France soutenu par la CC	Sully sur Loire / Châteauneuf sur Loire	9 -10 mars, 3-4 avril, 16-17 novembre	3 059
<b>Ciné-concert Les Trois Âges par l'ensemble Saxonium</b>	Service culture-patrimoine*	Sully sur Loire	5 mars	118
<b>Pierre de Maere</b>	Service culture-patrimoine*	Sully sur Loire	17 mars	1 000
<b>Les Voix célestes des Outre-Mer</b>	Sarcelles et bout d'ficelle (soutien CC)	Cerdon	26 mars	132
<b>Les Bâches ouvertes</b>	La Gare 126**	Les Bordes	2 avril	114
<b>Spectacle de feu par la Cie Axé Cirque</b>	Service culture-patrimoine*	Germigny des Prés	14 avril	NC
<b>Concert jazz Marie Carrié</b>	Les Amis du Festival (soutien CC)	Sully sur Loire	22 avril	116
<b>Expositions et performances Anne Perbal</b>	Commune de Sully sur Loire *	Sully sur Loire	Du 5 au 8 mai	NC
<b>Des bâches et du son</b>	La Gare 126**	Les Bordes	13 mai	93
<b>Des biens et des liens Casa' Oké</b>	Collectif Nose	Sully sur Loire	23 et 24 mai	200
<b>On purge bébé Par la Cie Les Enfants du Tonnerre</b>	Service culture-patrimoine*	Saint Florent	10 juin	22
<b>La Scène est à vous : concert de Mathis Poulin</b>	Service culture-patrimoine*	Ouzouer sur Loire	17 juin	160
<b>Concert et cinéma de plein air</b>	Commune de Germigny des Prés *	Germigny des Prés	1 <sup>er</sup> juillet	NC
<b>Cinéma de plein air (4 séances)</b>	Service culture-patrimoine*		7, 14, 28 juillet, 4 août	Env. 300
<b>Concert de l'oratoire</b>	Service culture-patrimoine*	Germigny des Prés	2, 9, 16, 23 juillet	425
<b>La Nuit des Etoiles : concerts, spectacle L'Envol par la Cie Remue-Ménages</b>	Service culture-patrimoine *	Saint Benoît sur Loire	22 juillet	1 300
<b>L'Été musical</b>	Association L'été musical**	Sully sur Loire	6, 13, 20, 27 août	332
<b>Journées européennes du patrimoine : concert des Loiret' Singers</b>	Service culture-patrimoine *	Guilly	17 septembre	110
<b>La Journée des mômes</b>	La Gare 126**	Les Bordes	24 septembre	297
<b>Dom Juan, requiem pour un fou par la Cie Lévriers</b>	Service culture-patrimoine *	Les Bordes	6 octobre	276
<b>Concert Jazz Abdenor Natouri Masterki Quartet</b>	Les Amis du festival	Sully sur Loire	8 octobre	158
<b>À tiroirs ouverts par la Cie Majordome</b>	La Gare 126**	Les Bordes	15 octobre	69
<b>La Guinche du Val : Charcuterie musicale, Maudits Français</b>	Service culture-patrimoine *	Viglain	25 novembre	101
<b>Vandale ! par la Cie Lévriers</b>	Service culture-patrimoine *	Saint Benoît sur Loire	1 <sup>er</sup> et 2 décembre	118

\* avec le soutien du PACT

\*\*soutien du PACT et de la CC

Total manifestations organisées par le service : 3 930

Total événements culturels soutenus par : 4 570

**TOTAL GÉNÉRAL : 8 500**

## Zoom sur...

### La Nuit des étoiles

Au Moyen Âge, l'astronomie était étudiée par les moines de Saint Benoît sur Loire. S'inscrivant dans cet héritage, le Belvédère s'est associé à l'Astro-club d'Ouzouer sur Loire pour proposer une « Nuit des étoiles » fin juillet. Après une première édition prometteuse en 2022 (800 visiteurs), la seconde édition a rencontré un franc succès (1 300 visiteurs) dans une configuration révisée : piétonnisation du centre-bourg, observation au télescope sur une prairie, animations sur plusieurs sites, spectacle lumineux particulièrement apprécié à la nuit tombée... Forts de cette expérience, la Communauté de communes et ses partenaires ambitionnent de faire évoluer la manifestation en un « événement-signature » annuel intitulé *Place aux étoiles !*. Dédié à la connaissance de l'espace et aux imaginaires associés, *Place aux étoiles !* fera la part belle à la médiation scientifique et aux prestations artistiques innovantes, dans les champs des arts de rue et des arts numériques.



### *Pour résumer*

**17 000 participations**  
sur les actions portées  
ou accompagnées  
par le service !

### *Patrimoine*

**5 537 visiteurs** au Belvédère

**2 500 participants** aux

Journées du Patrimoine, 1<sup>er</sup>  
événement communautaire,

**1 300 participants** à la Nuit  
des étoiles, **1 200 visiteurs**

aux Journées des métiers  
d'art et **350** aux Journées de  
l'archéologie

### *Saison culturelle*

**14 représentations** dans

11 communes : **2 630 spectateurs**

**73 artistes reçus, 18 spectacles**  
soutenus : **4 570 spectateurs**

**1 000 spectateurs**

pour Pierre de Maere

# RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

La bibliothèque de Guilly fête ses 30 ans

Répartis sur le territoire pour permettre à chaque habitant d'avoir une bibliothèque à moins de 15 minutes de son domicile, les onze établissements du Val de Sully fonctionnent en réseau grâce à un règlement intérieur commun, un système informatisé de gestion des bibliothèques et une navette qui assure une rotation des collections. Selon une politique documentaire globale qui vise à donner et renforcer l'envie de lire, les bibliothèques et médiathèques mettent à disposition du public des supports variés : livres, revues, partitions, documents sonores, documents vidéo (DVD), jeux vidéo, jeux de société, tablettes, liseuses et livres numériques.

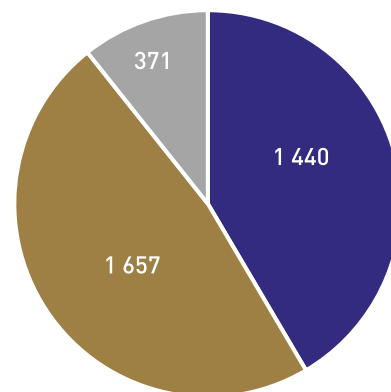
## MISSION 1 > Accueil du public

**3 464** abonnés actifs (+12 % pra rapport à 2022) dont 743 nouveaux inscrits (+ 6%)

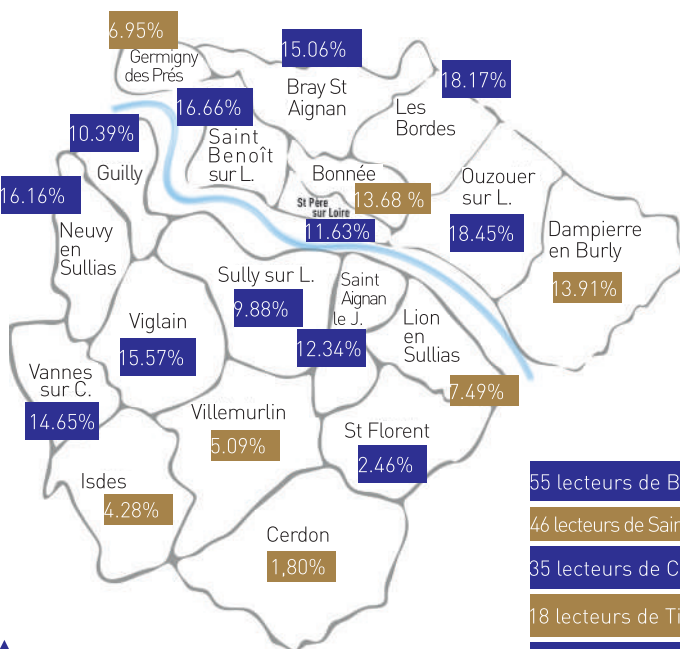
**63 751** emprunts pour les particuliers (+ 11,5 %) **8 370** emprunts pour les groupes (- 2%).

### Des abonnés actifs

Le réseau des bibliothèques compte 3 464 abonnés actifs dont 3 130 habitants du Val de Sully représentant presque 13% de la population du territoire (11.17% en 2022).



■ 0 - 14 ans ■ 15 - 64 ans ■ 65 ans et +  
25 abonnés n'ont pas souhaité préciser leur âge.



55 lecteurs de Bouzy la Forêt  
46 lecteurs de Saint Martin d'Abbat  
35 lecteurs de Chateaufort sur Loire  
18 lecteurs de Tigy  
16 lecteurs de Gien

Légende :

Avec bibliothèque sur la commune  
Sans bibliothèque sur la commune





Le réseau des bibliothèques compte onze sites.

Commune d'implantation	Superficie	Amplitude horaire hebdo	Nb jours ouverture annuel	Personnel (en etp)	Nb documents	Nb abonnés actifs	Nb prêts particuliers	Nb prêts Collectivités
Les Bordes	234 m <sup>2</sup>	17h30	196	1,39	9 080	515	8 296 (+ 21 %)	683
Bray-Saint Aignan	83 m <sup>2</sup>	8h30	131	0,58	6 052	215	3 071 (- 7 %)	485
Guilly	68 m <sup>2</sup>	3h	96	0,35	3 354	59	660 (- 5,5 %)	562
Neuvy en Sullias	26 m <sup>2</sup>	10h30	141	0,33	2 518	281	4 647 (+ 22,5 %)	427
Ouzouer sur Loire	377 m <sup>2</sup>	19h30	198	2,17	15 604	969	15 139 (+ 11%)	1 505
Saint Aignan le Jaillard	32 m <sup>2</sup>	7h30	153	0,24	2 829	102	1 579 (+ 30 %)	447
Saint Benoît sur Loire	228 m <sup>2</sup>	16h30	183	2,28	10 944	548	12 010 (+ 21,5%)	1 040
Saint Père sur Loire	115 m <sup>2</sup>	10h	139	1,22	5 467	178	3 357 (+ 15 %)	685
Sully sur Loire	195 m <sup>2</sup>	16h	183	2,13	10 810	677	11 274 (+ 5 %)	1 556
Vannes sur Cosson	143 m <sup>2</sup>	6h	123	0,83	5 006	89	1 644 (+ 2,5 %)	425
Viglain	50 m <sup>2</sup>	6h15	142	0,42	2 938	141	200 (+ 63 %)	263

**Définitions :**

*Superficie = espaces publics + espaces de travail*

*Heures d'ouverture hebdomadaire = hors accueils scolaires*

*Personnel en ETP = bénévoles + salariés*

*Nombre de documents mis à disposition (hors magazines , y compris MDL) = au 31/12/2022*

*Nombre de lecteurs actifs = individuels ayant emprunté au moins 1 document en 2022*

## L'ÉQUIPE

Au 31.12.2023

- 13,3 etp
- 36 bénévoles (sites de Vannes sur Cosson (3), Guilly (4), Les Bordes (2), Bray-Saint Aignan (2), Viglain (10), Saint Aignan le Jaillard (11), Ouzouer sur Loire (2), Saint Benoît sur Loire (1) et Saint Père sur Loire (1))

Les agents du réseau assurent les trois missions (accueil du public, gestion des collections et actions de médiation) ; l'activité des bénévoles se concentre essentiellement sur la mission d'accueil du public.

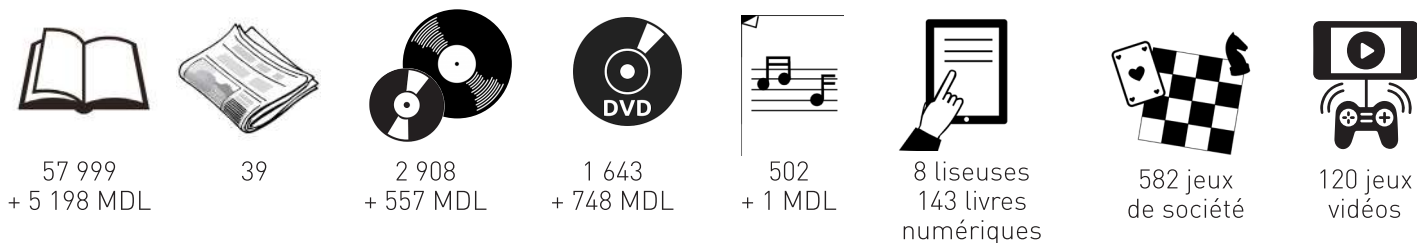
## La commission culture/patrimoine/tourisme

Composée de 29 élus, elle est animée par Alain Mottais vice-président.

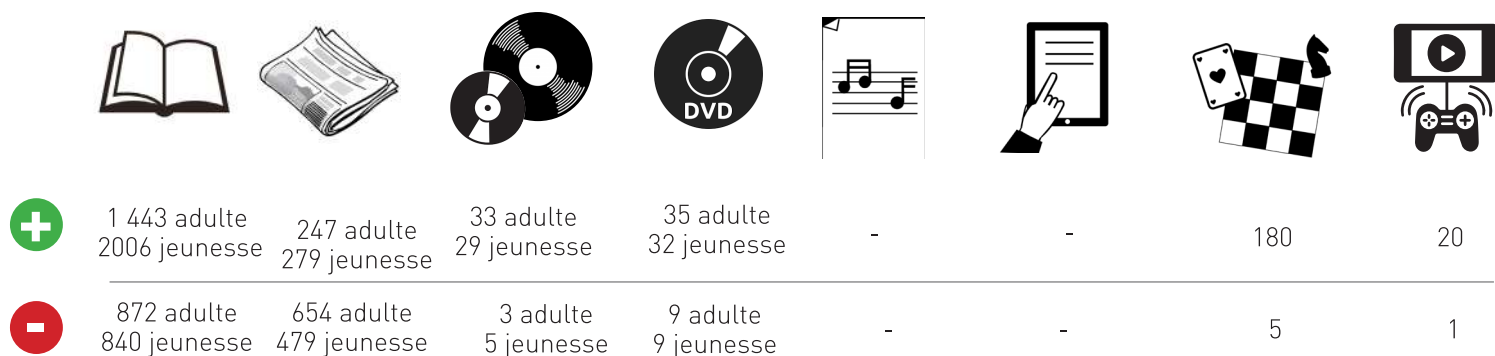
## MISSION 2 > Les collections

### • Les documents disponibles

(MDL = Médiathèque du Loiret)



### • Des acquisitions et des éliminations



## MISSION 3 > les actions de médiation

Des rendez-vous 2023

### 2 spectacles jeunesse (complets) :

- *Trouille de trolls* de la compagnie Allo maman Bobo
- *Méli mel'eau* de Marie-Françoise Evelin : deux séances pour les 1- 4 ans

### 1 week-end jeux vidéo (291 visiteurs)

1 été marqué par le succès des ateliers proposés lors de la Nuit des étoiles (environ 250 participants) et des animations lors de Sully plage (152 personnes).

**La préparation de la deuxième édition du Prix des lecteurs :** deux sélections (BD et romans) lancement le 15 janvier 2024.



Spectacle *Trouille des trolls*

## Zoom sur...

**Le mois des tout petits** 15 mars - 15 avril  
nouveau projet proposé en partenariat avec le service Petite enfance.

Le livre et le tout petit en Val de Sully a été pensé pour **aborder la parentalité à travers les livres** et valoriser le fonds puériculture et tout-petits disponibles sur le réseau.

**Une action de formation** : deux jours de formation créations de tapis pour quatre agents des bibliothèques = six tapis ont été créés et tournent entre les crèches et les bibliothèques (nature, mer, licorne, robot, noir et blanc, émotion)

Suivi de **représentations avec des tapis** et d'interventions dans les bibliothèques et les structures petite enfance :

- Cinq séances de bébés lecteurs avec les tapis
- Deux séances dans les crèches avec les agents petite enfance
- Trois séances au relais petite enfance avec le personnel
- Une journée tout public

**Une exposition** créée par les lecteurs (adultes et enfants) et les crèches sur les livres racontés pendant l'année exposée à Saint Père puis à la maison pour tous.

**Des sacs de livres thématiques** préparés pour les multi-accueils et le relais petite enfance

**Une conférence** de Chloé Séguret spécialiste de la littérature jeunesse

**Un spectacle** avec Marie France Evelin, Méli Mél'eau sur deux séances

Rédition en 2025 avec une journée phare envisagée le 22 mars.



## Pour résumer

**3 464 abonnés actifs**  
+ 12 % dont :

**3 130 du Val de Sully**

**72 121 emprunts**

**956 adultes et 1 047 enfants** ont participé aux animations

**121h15 d'ouvertures hebdomadaires**

**99 classes** accueillies soit  
**2 475 élèves** soit **495 heures**  
d'accueils scolaires



Week-end jeux vidéos



Atelier Vast

# ÉCOLE DE MUSIQUE

Audition de piano

L'école de musique a pour principal objectif de former des amateurs et pour orientations :

- la diversification des disciplines au sein de l'établissement (musique, théâtre, musiques actuelles, ...)
- le développement du partenariat avec l'Education Nationale, pour favoriser l'accès d'un plus grand nombre d'élèves à l'éducation artistique et culturelle
- le renforcement des liens avec les pratiques amateurs du territoire.

## MISSIONS

> **Éducation** : missions fondées sur un enseignement artistique spécialisé organisé en cursus, tels que définis au BO du Ministère de la Culture (arrêté du 19 décembre 2023).

> **Éducation artistique et culturelle** missions privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement (interventions en milieu scolaire et Orchestre à l'école),

> **Développement des pratiques** artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.

> **Diffusion des productions** liées à son activité pédagogique.

## ORGANISATION DU SERVICE

### L'équipe

- Un directeur
- Un directeur adjoint et enseignant
- 22 enseignants (dont 3 musiciennes intervenantes en milieu scolaire)
- 4 sites d'enseignement
- 16 communes (milieu scolaire)
- 306 élèves

### La commission culture-patrimoine-tourisme

Elle est composée de 29 élus et est animée par Alain Mottais vice-président.

## Zoom sur...

### La musique assistée par ordinateur (MAO)

A la demande des enseignants, une formation leur sera proposée. Cette formation aura pour objectifs :

- maîtriser la réalisation technique et artistique d'une création musicale dans le cadre d'une production ou auto-production
- comprendre et maîtriser les différentes étapes d'une production, de la création au mastering,
- comprendre et mettre en pratique la synthèse sonore et les outils créatifs

- Maîtriser la programmation et l'univers MIDI
- identifier les avantages, inconvénients et impacts éducatifs de ces outils
- découvrir les applications possibles en matière de pédagogie musicale

Et en parallèle de cette formation, la création d'ateliers MAO à destination des élèves a pour objectif leur offrir des expériences d'apprentissage nouvelles et innovantes, tout en rendant le processus d'enseignement plus efficace et efficient. Aussi est en projet l'enregistrement des ateliers de pratique collective de l'école de musique.



## RETOUR SUR 2023

L'école de musique poursuit son travail de **modernisation des enseignements** en mettant l'accent plus particulièrement sur certains domaines :

- l'utilisation de la technologie (cf. zoom sur la MAO)
- l'improvisation, en particulier dans le cadre d'ateliers
- nouvelles approches (être prêt à expérimenter et à s'adapter si nécessaire),

### La communication interne à l'équipe.

En 2023, l'école de musique est à une année charnière de son fonctionnement. La Communauté de communes souhaite prolonger les périodes de face à face pédagogique sur les vacances scolaires (premières semaines des vacances d'automne, d'hiver et de printemps à compter de 2024). Les enjeux sont de maintenir l'enseignement propre aux écoles publiques, c'est-à-dire l'enseignement artistique spécialisé, et de proposer de nouvelles approches en particulier :

- découverte instrumentale pour les enfants en pré-cycle et mise en place d'ateliers de découverte instrumentale : Permettre aux élèves en pré-cycle de découvrir les instruments de musique et de les accompagner dans leur choix,
- diversification des enseignements et développement de la création d'ateliers de pratique collective :

> permettre la diversification des enseignements, la place des pratiques collectives restant inégalement considérée selon les établissements,

> permettre aux élèves de l'école d'accéder à la pratique collective, et ainsi favoriser l'accès pour tous aux activités culturelles et artistiques, le développement de la créativité, la connaissance de soi.

### Musique d'ensemble, travail thématique et stage de musique d'ensemble – pratique amateur.

- Autour d'un thème, par exemple la musique sud-américaine, les musiques actuelles, théâtralisation de la musique... proposer des stages destinés aux élèves de l'école de musique, qui favorisent une formation adaptée à différents niveaux de pratique musicale et instrumentale (démarré en septembre 2023)
- Un concert de clôture de stage concrétiserait l'ensemble du travail abordé durant des sessions de travail et autour d'un thème (prévu courant 2024).

### Education-Formation et démocratisation de la musique - Interaction avec le milieu scolaire :

- L'école de musique développe et amplifie ses interactions avec le milieu scolaire – en particulier via son dispositif d'intervention en milieu scolaire.
- Pour sa deuxième année, après les musiques du monde, l'orchestre à l'école du collège Maximilien de Sully (et ses 21 élèves), se consacre aux musiques de films. Les partitions sont écrites par le professeur d'éducation musicale du collège - Laetitia Plouzeau - avec le soutien des enseignants de l'école de musique : Aurélie Romilly (flûte), Aline Elouard (percussion), Mickael Guyot (cuivres), Angélique Baudron (clarinette et saxophone) et Edgar Chatenet (guitare).



## Pour résumer

22 enseignants

306 élèves de 3 à 84 ans

15 ateliers  
de pratique collective

## Réalisations 2023

- Beethoven et les pratiques collectives
- Concert des enseignants
- *Le malade imaginaire* de Molière - Charpentier /Acte III
- Auditions portes ouvertes avec deux associations folkloriques – musiques traditionnelles dansantes
- Rencontre des classes de formation musicale et d'un orchestre d'harmonie
- Participation de l'atelier jazz en représentation scénique au festival « Jazz au Moulin »
- Dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire du Festival de Sully, le 24 juin, la classe orchestre apparaît dans la programmation du festival et partage la scène avec Ibrahim Maalouf.
- *Raconte-moi l'opéra*, un pianiste, cinq musiciens (cordes et bois), trois chanteurs solistes et un chef ont fait découvrir l'opéra à 639 enfants (milieu scolaire).
- *L'école de musique invite*, un dimanche par trimestre, l'école de musique met à l'honneur les projets musicaux des enseignants et de leurs réseaux. En 2023 : duo pop-rock en mars, duo guitare-percussions en octobre et duo piano-voix en décembre

# PETITE ENFANCE ENFANCE

13 mai, matinée jeux en famille

Le service Petite enfance - Enfance propose des modes de garde pour les enfants de 0 à 11 ans. Il gère deux établissements d'accueil des jeunes enfants (0-3 ans), le relais petite enfance, le lieu d'accueil enfants parents et les accueils de loisirs ouverts les mercredis et lors des vacances (à destination des enfants de 3 à 11 ans).

## MISSIONS

### > Accueillir les enfants de 0 à 3 ans

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants accueillis
- Accompagner les jeunes enfants dans leur autonomie
- Proposer une organisation et des temps d'éveil en cohérence avec le projet éducatif

### > Accompagner les familles et les assistant(e)s maternel(le)s

- Valoriser et soutenir la parentalité
- Proposer un lieu de sociabilisation de l'enfant
- Informer les familles à la recherche d'un mode de garde
- Informer les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants
- Proposer des ateliers d'éveil et des moments de rencontres afin que les assistantes maternelles échangent sur leurs pratiques

### > Accueillir les enfants de 3 à 11 ans

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants accueillis
- Accompagner les enfants dans leur autonomie et dans la réalisation de leurs projets
- Proposer une organisation et des activités en cohérence avec le projet éducatif

## Structures

### Multi accueil à Sully sur Loire :

jusqu'à 50 enfants

### Multi accueil à Ouzouer sur Loire :

jusqu'à 30 enfants

### Lieu d'Accueil Enfants Parents :

ouvert les mardis matin hors vacances scolaires. Accueil des enfants de 0 à 5 ans accompagnés d'un adulte référent

### Relais petite enfance

### 6 structures ouvertes tous les

**mercredis** : Sully sur Loire, Saint Benoît sur Loire, Dampierre en Burly, Les Bordes, Villemurlin, Neuvy en Sullias

### 3 structures ouvertes toutes les

**vacances** : Sully sur Loire, Saint Benoît sur Loire et Dampierre en Burly

### 3 structures ouvertes partiellement

pendant les vacances : Les Bordes, Villemurlin et Neuvy en Sullias



## L'équipe

- 1 responsable de service
- 1 coordinatrice petite enfance
- 1 coordinatrice enfance (40%)
- 1 secrétaire

### Petite enfance

- 2 directrices
- 1 directrice adjointe à Ouzouer sur Loire
- 21 professionnelles de la petite enfance
- 1 agent polyvalent
- 2 responsable du relais petite enfance

### Enfance

- 9 directeurs
  - 30 animateurs et 1 agent polyvalent
- dont : 10 agents mis à disposition par les communes  
12 agents titulaires employés par la Communauté de communes
- 36 agents saisonniers

## La commission Petite enfance - Enfance - Jeunesse

Composée de **26 élus** et présidée par Lucette Benoist, vice-présidente en charge des affaires sociales, **la commission s'est réunie 5 fois** en 2023. Les services Petite enfance, Enfance et Jeunesse ont présenté les actions menées. **Des temps d'échanges et de propositions se sont déroulés autour du recrutement dans le domaine de l'animation et des règlements intérieurs.** Les élus ont travaillé sur la programmation d'un évènement de service sur le thème des **jeux olympiques et paralympiques** qui s'est terminé par une matinée en famille en mai.

Les commissions se sont déroulées dans plusieurs structures, permettant de réaliser des **visites des locaux** (maison des jeunes à Ouzouer sur Loire, relais petite enfance, accueil de loisirs de Dampierre en Burly).



## Le projet éducatif du service

Il reflète les valeurs qui seront déclinées sur les structures. Il s'articule autour de **4 axes** :

### SOCIALES

Bien vivre ensemble dans le respect.

**Échange et communication avec les familles.**

**Mixité** : sociale, intergénérationnelle, garçons/filles...

**Partage, tolérance et solidarités.**

Acceptation des différences et accueil du handicap.

À l'attention des **familles** :  
> **accès large** de nos services  
> valorisation de la **parentalité**

**Apprentissage de la vie en collectivité.**

Respect des autres, des règles et « notion d'engagement ». Développer les valeurs citoyennes.

**Ouverture d'esprit et communication positive.**

### TERRITORIALES

Partons à la découverte de nos communes.

**Développement de l'esprit citoyen** et implication dans les événements locaux : fêtes, vie associative...

Connaissance et respect de notre environnement, de la nature et des bienfaits de l'activité physique.

### CULTURELLES

Développement de l'expression culturelle et artistique des enfants : **éveil musical, livres...**

Favoriser la culture dès le plus jeune âge.

**Découverte du patrimoine local proche.**

Partage et échanges culturels.

### ÉDUCATIVES

« Apprendre » à jouer ensemble.

**Droit à la déconnexion** (écrans, portables...).

Valorisation des temps ludiques, de loisirs. Développement de l'expression culturelle et artistique des enfants : éveil musical, livres...

**L'enfant « Acteur », « Auteur » de ses loisirs.**  
Notion de projet de jeunes.

Développement de la responsabilisation et de l'autonomie, choix laissés à l'enfant.

**Droit de rêver, imaginer, se poser, se reposer...**

## RETOUR SUR 2023

### 0-3 ans

• Crèche à Sully sur Loire **80 enfants** différents accueillis

• Crèche à Ouzouer sur Loire **49 enfants** différents accueillis

> Un nouveau prestataire a été engagé pour la **fourniture des repas** des deux structures. API restauration est une entreprise qui élabore des repas dédiés à la petite enfance. Ils préparent pour les enfants des plats cuisinés avec un maximum de produits frais, de saison et locaux.

#### • Lieu d'accueil enfant parent

> **42 enfants** différents accueillis  
> **28 familles** accueillies, qui ont échangé autour de différents thèmes : le sommeil, l'alimentation et les courants éducatifs.

#### • Relais petite enfance

> renseignements individuels, physiques ou téléphoniques : **47 assistantes maternelles et 132 familles**  
> ateliers d'éveil : **36 assistantes maternelles et 132 enfants** ont participé aux ateliers.  
> Mise en place de matinées autour de la **médiation animale** avec des intervenants formés pour appréhender différemment la place de l'animal au quotidien.  
> Développement des ateliers d'éveil sur le territoire

## Réalisations 2023

### « Le livre et le tout petit en Val de Sully »

Projet mené de janvier à avril 2023 en partenariat avec le réseau des bibliothèques :

- prêt de livres par thématiques aux structures
- deux journées de formation interservices autour de la **création de tapis de lecture** en tissus
- deux matinées autour du support "tapis de lecture" à destination du public, des assistantes maternelles et des familles fréquentant le LAEP.

**Journées thématiques** : « à la ferme » et musique

**L'alimentation et le jeune enfant**, en partenariat avec Appui santé 45 et le service action sociale : intervention de deux professionnelles (psychologue et nutritionniste) auprès des familles.

**Travaux crèche Sully** : réhabilitation du bâtiment pour le futur accueil de loisir et construction d'un bâtiment pour la nouvelle crèche. Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche de neuf places. Premiers coups de pelle en novembre 2023.

### 3-11 ans

#### • La charte des goûters

Initié par les élus de la commission, la charte des goûters a été mise en œuvre par les équipes. Pour la respecter, les enfants ont mis la main à la pâte. De nombreux ateliers cuisine ont eu lieu pour la réalisation de gâteaux. De plus, les approvisionnements se font désormais dans les commerces de proximités. Accompagné d'un animateur, les enfants peuvent désormais y faire directement les courses pour leurs goûters et choisir les ingrédients pour leurs recettes. Les établissements effectuent également des livraisons sur les structures.



#### • Des projets tout au long de l'année

Les équipes d'animation ont conçu et proposées aux enfants de multiples activités et projets dont :

- des projets : sportifs dans le cadre des Jeux du Val de Sully, fabrication de jeux, carnaval, intergénérationnels, cirque...
- des activités : sportives, manuelles et créatives, cuisines, culturelles et ludiques
- des intervenants et des sorties : sportif, ferme itinérante, accrobranche, baignade, visites...

	Saint Benoît sur Loire	Dampierre en Burly	Les Bordes	Villennumin	Thouy en Sully	Sully sur Loire	Total
2022	45	51	36	18	32	44	226
2023	52	59	42	17	34	49	253

277 enfants ont été accueillis les mercredis les plus fréquentés.

### Vacances scolaires

nombre d'enfants maximum accueillis par jour

#### Vacances d'hiver

2022	2023
161	192

#### Vacances de printemps

2022	2023
176	180

#### Vacances d'été (juillet)

2022	2023
280	282

#### Vacances d'été (août)

2022	2023
148	162

#### Vacances d'automne

2022	2023
201	232

De manière exceptionnelle, la structure de Dampierre en Burly a été fermé 2 semaines au mois d'août suite à un arrêt maladie. Les enfants ont pu être accueillis à St Benoît sur Loire ou Sully sur Loire.



## Zoom sur...

### Les jeux du Val de Sully

A l'initiative des élus de la commission, les équipes ont travaillé à la mise en œuvre d'un projet ayant pour objectif de **proposer un évènement et mettre en place des activités sur le thème des jeux olympiques et paralympiques pour les 0-17 ans.**

Des journées à thèmes sportifs ont permis de décliner les pratiques olympiques une journée par mois. Lors des vacances de printemps, les activités proposées étaient centrées sur ce thème. **Nicolas Ramon, athlète handisport parrain du projet** a partagé une matinée sportive autour de l'athlétisme avec les enfants. Pour clôturer ce projet, en mai, les familles ont été conviées lors d'une matinée à Dampierre en Burly. Les professionnels et les élus se sont associés pour proposer des ateliers sportifs pour les enfants de tous âges ainsi qu'à leurs parents.

Un défilé a clôturé la matinée pendant laquelle 45 familles se sont déplacées pour partager des moments d'activités sportives et ludiques dans une ambiance conviviale.



## Pour résumer

**+ de 1 000 enfants** de 3 à 11 ans accueillis les mercredis dans les accueils de loisirs

**129 enfants** accueillis sur les 2 crèches

**132 familles** ont bénéficié d'un service du relais petite enfance

**40 enfants** ont été accueillis au lieu d'accueil enfant parent.



Les animaux de la ferme



Spectacle cirque aux Bordes  
La pyramide



# ANIMATION JEUNESSE

Animation Gelblaster

La jeunesse est une compétence communautaire. Le projet éducatif vise à offrir à tous les jeunes un égal accès aux activités de loisirs.

## MISSIONS

### > Animer et encadrer

dans les cadres réglementaires définis par la DRAJES et la CAF, des animations en direction des publics jeunes dans un objectif socio-éducatif

### > Elaborer le projet pédagogique

et les projets d'animation

### > Elaborer le programme des activités extrascolaires

### > Mettre en place des activités périscolaires (ouverture de salles)

### > Organiser les navettes

dans les villages pour transporter les jeunes avant et après les animations

### > Préparer et organiser des séjours, des animations

dans le cadre de dispositifs (Politique de la ville, Quartier d'été, Ecole ouverte...)

## ORGANISATION DU SERVICE

### L'équipe

3 agents à temps plein

- 1 coordinatrice-animatrice diplômée BPJEPS Activités physique pour tous et BAFD
- 1 animatrice diplômée DUT Carrières sociales
- 1 animatrice diplômée STAPS APAS (Activité physique adaptée santé) et BAFD

### La commission petite enfance – enfance - jeunesse

Composée de 26 membres, elle est animée par Lucette Benoist, vice-présidente.

## RETOUR SUR 2023

En période de vacances scolaires, le service Animation jeunesse organise de nombreuses activités « à la carte » en matinée, après-midi, soirée ou en journée complète, pour les jeunes de 11 à 17 ans.

### Vacances d'hiver (du 13 au 24 février 2023)

277 participants aux 15 animations proposées  
70 % des jeunes ont utilisé les navettes

### Vacances de printemps (du 17 au 28 avril 2023)

248 participants aux 18 animations proposées  
73 % des jeunes ont utilisé les navettes

### Vacances d'été (du 10 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2023)

683 participants aux 43 animations proposées  
77 % des jeunes ont utilisé les navettes

### Mini-séjours à l'étang des bois (24 et 25 juillet 2023)

15 jeunes - vélo, activités sportives et baignades.

### Mini-séjours à Briare pour les 14-17 ans (27 > 29 juillet 2023)

9 jeunes - vélo, baignades, trottinette électrique tout terrain et feu d'artifice de Rogny les Sept Ecluses.

### Mini-séjour à la maison des jeunes à Ouzouer (9 et 10 août 2023)

12 jeunes - observation des étoiles avec l'Astro club, piscine .



### Mini-séjour à St Fargeau (17 et 18 août 2023)

16 jeunes - baignade, spectacle historique à St Fargeau

### Quartier d'été – « Les pauses de l'été »

Programme d'animations et d'activités socio-éducatives, sportives, divers ateliers ludiques, sorties culturelles et de loisirs, pour tout public, en période estivale sur le quartier du Hameau, du 10 juillet au 3 août 2023  
> plus de 500 participants.

### Sully Plage (4 lundis en juillet de 14h à 18h)

96 jeunes - animations d'activités sportives et culturelles ouvertes aux jeunes de 11 à 17 ans, sans inscription.

### Vacances d'automne (du 23 octobre au 3 novembre 2023)

193 participants aux 14 animations proposées  
81 % des jeunes ont utilisé les navettes



## Pour résumer

> 211 dossiers  
d'inscription

> 1 666 participants  
pendant les vacances  
scolaires

> 1 maison des jeunes  
(Ouzouer sur Loire)

### Vacances de Noël (du 26 décembre 2023 au 5 janvier 2024)

202 participants aux 11 animations proposées  
75 % des jeunes ont utilisé les navettes

En période scolaire, le Service Animation jeunesse propose des animations au collège de Sully sur Loire sur le temps de la pause méridienne, des activités lors des ouvertures de la maison des jeunes d'Ouzouer, des soirées à thème et des animations des vendredis soirs et des samedis.



**Communes Propres** Réalisation d'un geste écocitoyen (ramassage des déchets) en famille  
3 communes (Neuvy, Ouzouer et Bonnée) - 62 participants  
Avec le SICTOM en partenaire pour le prêt du matériel (gants, pinces, gilets...).

### Jeux du Val de Sully olympiques et paralympiques

Projet commun avec les services Petite enfance - Enfance : matinée sportive, samedi 13 mai 2023 à Dampierre. Rencontre et entraînement avec un athlète paralympique pour les jeunes du service jeunesse.  
Un après-midi sportif avec des activités handisports (boccia, basket fauteuil, sarbacane à l'aveugle...).



# FRANCE SERVICES



Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et accompagnent pour toutes les démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique : la Maison pour tous.

## MISSIONS

- > Un retour du service public au cœur du territoire
- > Accéder en moins de 30 minutes à un service public de qualité, offert par des agents formés et disponibles
- > Être accueilli dans un lieu de vie agréable et convivial
- > Être accompagné dans l'utilisation d'outils informatiques
- > Accéder à des postes informatiques en libre-service



**Le +** : pouvoir déployer une offre de services (administratifs ou de convivialité) complémentaire.

## Actions

### Auprès des administrés :



Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations :

- **une information de premier niveau** (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)
- **un accompagnement au numérique par le biais d'atelier** pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)
- **une aide aux démarches** en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...)
- **des prestations de conseils** pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

### Les + de France services

#### Des cours d'alphabétisation

En partenariat avec le CRIA 45 pour les évaluations et l'association Emergence pour dispenser les cours à destination d'une soixantaine d'apprenants répartis en 6 groupes de niveau.

#### 3 véhicules électriques à disposition

des administrés pour faire face à une difficulté de mobilité en faveur de l'insertion professionnelle et sociale : rendez-vous médical, avec la Maison du Département, au tribunal...

#### La borne Espace Service Public

permet de contacter 6 organismes (CAF, CPAM, CARSAT, Maison de la Justice et du Droit, ADIL et DGFIP) en visio sans avoir à se déplacer dans leur structure.



## Auprès des partenaires :



Il est possible de solliciter les services de l'État ou des partenaires de l'État qui ont signé la convention.

On compte **9** partenaires nationaux :

- La Direction générale des finances publiques
- Le ministère de l'Intérieur
- Le ministère de la Justice
- La Poste
- Pôle emploi
- La Caisse nationale des allocations familiales (CAF)
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite (CARSAT)
- La mutualité sociale agricole (MSA).



Agence nationale  
des titres sécurisés



Le service déploie son réseau partenarial tout au long de l'année pour compter en fin d'année une quarantaine de partenaires (institutions, entreprises, agences intérimaires, organismes de formation, associations...) que la Maison pour tous accueille sur des permanences régulières ou ponctuelles.

Organisme	Journal de présence	Heure de présence	Modalités
ADIL info <span>Logement</span>	1 <sup>er</sup> lundi du mois	9h - 12h	Sur rendez-vous 02 38 62 47 07
ADIL juridique <span>Aide juridique</span>	4 <sup>e</sup> jeudi du mois	14h - 16h30	
ADS <span>Agence Départementale des Solidarités</span>	Le lundi, le mercredi et le vendredi	9h - 12h30 13h30 à 17h	Sur rendez-vous 02 38 05 23 23
Appui santé Loiret	Tous les mercredis sauf vacances scolaires	9h - 17h	Sur rendez-vous 02 38 51 13 76
CAF <span>Allocations familiales</span>	Tous les lundis sauf vacances scolaires	9h20 - 12h30 13h30 - 16h	Sur rendez-vous au 3230 ou sur caf.fr
CARSAT retraite	Tous les vendredis	9h15 - 12h 13h30 - 16h30	Sur rendez-vous au 3960
CARSAT social	Tous les jeudis et, les semaines impaires, le mercredi	9h - 17h	
DDETS <span>Droit du travail</span>	3 <sup>e</sup> mardi du mois	9h - 12h	Sur rendez-vous ddets-renseignements@loiret.gouv.fr
CIDFF <span>Droit des femmes et des familles</span>	Le mardi des semaines impaires	14h - 17h	Sur rendez-vous 02 38 77 02 33
DIMA <span>Dispositif d'Intervention Mobile en Addictologie</span>	Le mardi des semaines paires	9h - 12h30 13h30 - 17h30	Sur rendez-vous au 02 38 60 57 03
Mission locale <span>Accompagnement 16 - 25 ans</span>	2 <sup>e</sup> et dernier mardis du mois	9h - 17h30	Sur rendez-vous 02 38 67 25 62
Secours Catholique <span>Accueil, écoute et accompagnement</span>	Tous les jeudis	10h-12h	Sans rendez-vous 06 82 78 88 16
SOLIHA - OPAH <span>Logement</span>	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> lundis du mois	10h - 12h	Sur rendez-vous 02 38 77 84 89 et selon disponibilités

## ORGANISATION DU SERVICE

### L'équipe

- 1 responsable France services
- 1 conseillère France services
- 1 conseillère numérique jusqu'à début septembre puis recrutement d'un nouveau conseiller numérique
- 1 agent d'accueil en contrat adulte-relais jusqu'à septembre puis recrutement d'un conseiller numérique

### La commission

Animée par Lucette Benoist, vice-présidente, la commission rassemble 25 élus. Des sous-groupes accompagnés des partenaires concernés se réunissent en fonction des dossiers à traiter.



## Zoom sur...

### La formation BAFA

Une formation « base » a été organisée sur les vacances d'automne dans les locaux de la Maison pour tous. Treize personnes du territoire ont été formées.

La première partie de formation est financée dans le cadre de la politique de la ville pour les habitants de la Communauté de communes du Val de Sully.



Formation BAFA  
à la MPT

## RETOUR SUR 2023

**10 018** personnes reçues en 2023

**1 235** utilisations de la borne Espace services publics  
69 % pour contacter la CPAM, 29 % la CAF, 1,7 % la MJD, moins de 1% pour la CARSAT et DGFIP et aucun contact pour l'ADIL

**Les Métiers en fête** (21 juin 2023) : découverte des métiers de manière ludique et interactive. Manifestation organisée en extérieur au sein du quartier prioritaire de la ville :

**23** entreprises et centres de formation présents

Environ **400** visiteurs sur la journée

**Les Rendez-vous de l'emploi** du 28/09/2023 : forum de recrutement sous forme de jobdating

**50** entreprises présentes

Environ **300** demandeurs d'emploi accueillis (75 % habitent le territoire communautaire du Val de Sully) sur la demi-journée

**Plus de 460** offres d'emploi : plus de 300 à pourvoir avec les entreprises présentes et plus de 160 offres d'emploi proposées par Pôle emploi (mur des offres d'emploi)

**20** embauches fermes

**165** recrutements envisagés dans les semaines ou mois suivant

**50** profils intéressants mais manque une formation et/ou des compétences

Environ **40** CV récupérés (renouvellement du répertoire France services)



**565** jours de prêt de véhicules électriques : 472 jours pour le travail, 38 jours pour un rendez-vous médical, 13 jours pour aller en formation, 21 jours pour des démarches liées à l'emploi (entretien de recrutement, recherche d'emploi, stage...), 4 jours pour un rendez-vous à Pôle emploi et 17 jours pour des rendez-vous divers (préfecture, tribunal, gendarmerie...).



## Pour résumer

France services c'est :

> *des entretiens individuels avec les agents* France services avec ou sans

rendez-vous pour des renseignements de 1<sup>er</sup> niveau (information, orientation vers l'organisme compétent...)

> *des entretiens individuels avec des partenaires :*

CAF, CPAM, CARSAT, CIDFF, Pôle emploi, Mission Locale, APLEAT, SOLIHA-OPAH, Adecco, FAP...

> *des informations collectives :*

Proman, Randstad, Emergence Formation, UFCV...

> *des formations :*

visa bureautique, ateliers alphabétisation numériques...

> *Un réseau partenarial en déploiement constant pour offrir une plus grande diversité de services à la population*



# POLITIQUE DE LA VILLE

Atelier accompagnement numérique dans le cadre de la politique de la ville

La Politique de la ville vise à lutter contre les inégalités territoriales et améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires. Cette politique publique se décline dans le cadre d'un contrat de ville pour la période de 2015 à 2023, qui fixe les objectifs stratégiques et opérationnels de rattrapage des inégalités territoriales reposant sur trois piliers : la cohésion sociale (éducation, santé...), l'emploi et le développement économique, le cadre de vie et le renouvellement urbain.

## MISSIONS

Le service Politique de la ville assure le pilotage, la coordination et l'évaluation de la politique de la ville et de la gestion urbaine de proximité à l'échelle territoriale.

### > Instances techniques

- Animer et participer aux instances techniques
- Pilotage de la Politique de la ville avec l'Etat et les partenaires

### > Politique de la ville

Participer à l'élaboration annuelle de la programmation Politique de la ville

### > Conduite de projets

Conduire et instruire les programmations annuelles d'actions, en assurer la cohérence et le suivi administratif, financier et opérationnel, mise en place de tableau de bord, bilans.

### > Quartier prioritaire

Développer et articuler sur le quartier prioritaire les projets et thématiques définis comme prioritaires, en concertation avec les services municipaux, les associations locales, les habitants et les partenaires institutionnels et financiers

### > Associations et habitants

Accompagner et soutenir les associations locales et les habitants dans la mise en œuvre opérationnelle d'initiatives permettant de répondre aux objectifs de cohésion sociale et de bénéficier de soutiens financiers dans le cadre de la politique de la ville.

## ORGANISATION DU SERVICE

### L'équipe

- 1 chef de projet
- 1 assistante
- 1 animateur (pour les 6-11 ans)

### La commission Politique de la ville

Composée de 9 élus, et animée par Jean-Luc Riglet, vice-président, la commission s'attache à définir les axes et à adapter les priorités en fonction des besoins (élaboration du diagnostic et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville).



## RETOUR SUR 2023

### Appel à projets 2023

- > Lancement de l'appel à projets 2023, le 17 octobre 2022, axé sur trois champs prioritaires : santé, éducation et emploi
- > Comité technique le 10 février 2023 : étude des dossiers déposés
- > Comité de pilotage le 14 mars 2023 : validation des actions retenues et attribution des subventions

### Quelques actions 2023 :

- > Augmenter son pouvoir d'achat – HDR Consulting
- > Le Petit Magazine – Parole de photographes
- > Les Rendez-vous de l'emploi et mobilité – France services du Val de Sully .

### Plan Quartier d'été 2023

Programmation estivale en Val de Sully  
Encadré par des directives gouvernementales, un programme national « Quartier d'été » est inséré au contrat de ville.

### « Les jeudis en famille » du 10 juillet au 3 août 2023

Programme d'animations et d'activités socio-éducatives, sportives, divers ateliers ludiques, sorties culturelles et de loisirs, pour tout public, en période estivale sur le quartier du Hameau (plus de 500 participants).

## Perspectives

Lancement de l'appel à projets 2024 : le 18 octobre 2023

Elaboration du nouveau Contrat de ville 2024-2030 dénommé « Engagements Quartiers 2030 ».



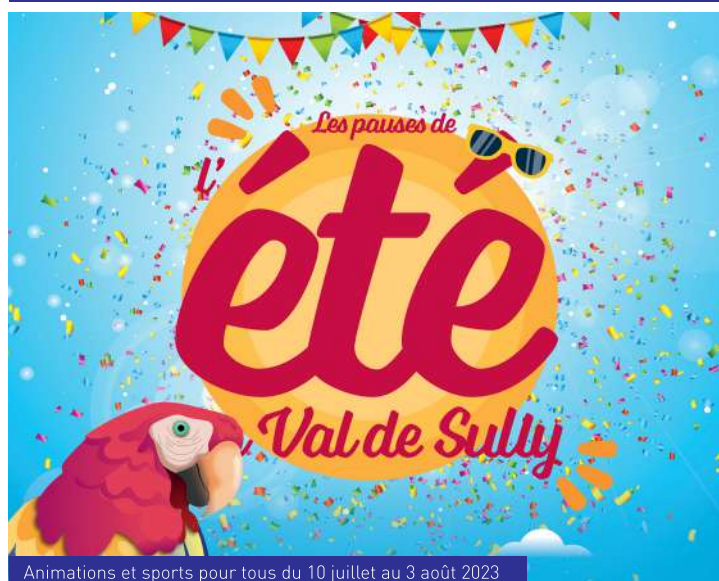
*Pour résumer*

*> Programmation 2023*

**14 actions  
dont 9 reconduites  
et 5 nouvelles**

*> Les porteurs de projet*

**Emergence, CIDFF, CRIA 45,  
Sully récup recycle, Parole de  
photographes, Amasco, HDR  
consulting.**



# AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La Communauté de communes du Val de Sully est compétente en matière de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Située route d'Isdes (le Petit Reully) à Sully sur Loire, l'aire d'accueil est ouverte depuis octobre 2010.

## MISSIONS ET ORGANISATION

Depuis le 15 novembre 2018, la gestion de l'aire d'accueil est en prestation de service avec la société Vago.

### > Le prestataire gère

- l'administration et comptabilité, la relation avec les voyageurs, la collectivité et les partenaires : accueil et départ des usagers, suivi des séjours, encaissement et dépôt en trésorerie des sommes perçues, rapports à la collectivité et participation aux diverses réunions de suivi de l'aire...
- l'entretien et la petite maintenance : entretien quotidien du site et petites interventions de maintenance (plomberie, électricité...)

### > La collectivité assure

- la convention ALT 2 annuelle et annexes (description de l'aire, données populationnelles...)
- l'attestation de conformité au décret n° 2001-569
- le bilan d'activité de l'aire
- la déclaration annuelle sur le portail ALT2 : occupation, loyers, consommation eau et EDF, recettes eau et EDF, coût des travaux (par mois), nombre de personnes accueillies, durée moyenne du séjour



## Pour résumer

**12 emplacements doubles**

**24 places**

(2 caravanes maximum par emplacements)

**4 blocs sanitaires collectifs**  
(WC, douches) dont 1 bloc PMR

**Service assuré : enlèvement des ordures ménagères**

**52 % est le taux d'occupation annuel**

**Durée moyenne d'un séjour 3 mois**

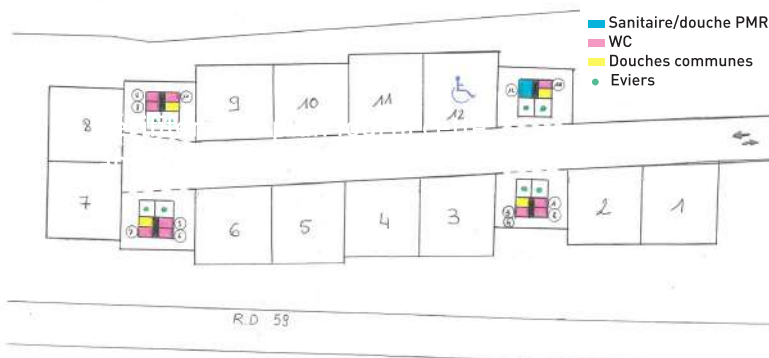
**Nombre de personnes accueillies : 57**

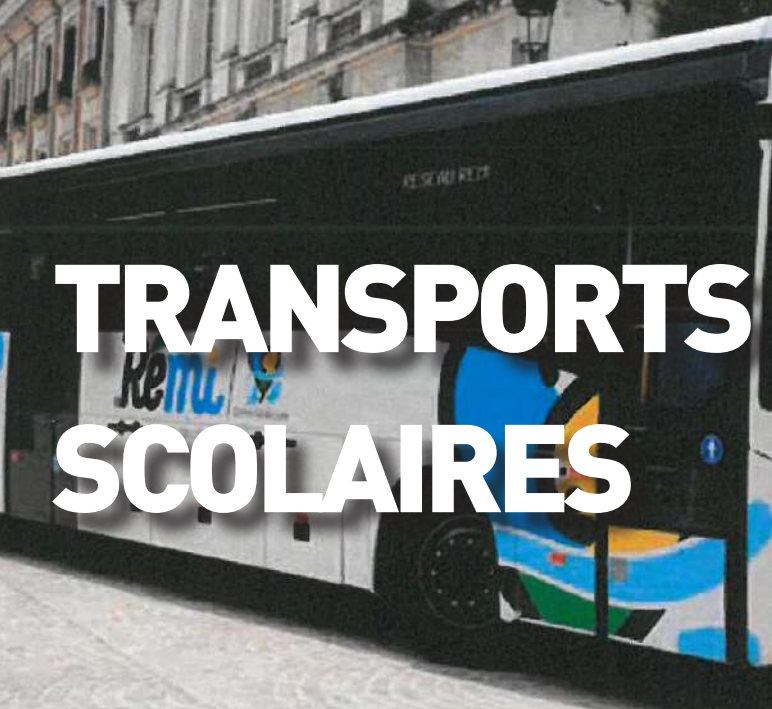
## TARIFS

**Tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

**5,50 € par place et par jour**

dont 1,90 € pour la place, 1,20 € pour l'eau, 1,80 € pour l'électricité et 0,60 € pour l'enlèvement des ordures ménagères.





# TRANSPORTS SCOLAIRES

La Communauté de communes a la compétence A02 (Autorité Organisatrice de second rang) sur le territoire du Sullias. Elle est le relais de proximité. Elle diffuse les outils de communication mis en place par la Région et remonte toutes observations au service des transports. Elle informe les familles et les transporteurs des modifications validées par la Région.

## MISSIONS ET ORGANISATION

### Missions

- **Modification des circuits** : l'A02 émet un avis sur les demandes de modification du plan de transport émises par les usagers, qu'elle transmet ensuite à la Région pour validation et application en cas d'accord favorable.
- **Intempéries** : en cas d'intempéries, l'A02 assure un rôle d'information auprès des usagers et se conforme à la décision de la Région.
- **Indiscipline** : en cas de non-respect du règlement de transport scolaire, l'A02 constate et notifie au représentant légal, la sanction prise à l'encontre de l'élève (courrier d'avertissement ou d'exclusion).

### L'équipe

- 1 agent à temps non complet



# PORTAGE DES REPAS

La Communauté de communes du Val de Sully est compétente en faveur des personnes âgées dans le cadre du maintien des personnes à domicile. Elle gère ainsi le portage des repas à domicile aux personnes âgées de Sully sur Loire.

## ORGANISATION

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'hôpital de Sully assure la livraison des repas pour le compte de la Communauté de communes du Val de Sully par convention.



## Pour résumer

**140** collégiens transportés



# POLICE INTERCOMMUNALE

Bureaux de la Police  
intercommunale à Bonnée

La police intercommunale est déployée et assure sa mission de prévention et de sécurité publique sur les 18 communes du territoire du Val de Sully (sauf Sully sur Loire). Son objectif majeur est d'instaurer une police de proximité et de développer le contact avec la population et les partenaires pour se faire connaître.

## MISSIONS

### Proximité, prévention et sécurité

La police intercommunale est chargée d'assurer la surveillance générale du territoire et de veiller à la sécurité des personnes et des biens. Ce service public de proximité s'emploie à protéger et servir la population de nos villages ruraux, par une présence préventive et dissuasive sur le terrain afin de veiller au respect du cadre de vie et de lutter contre les actes de délinquance.

- Surveillance générale du territoire
- Police de proximité et de contact
- Patrouille et surveillance nocturne
- Maintien de la tranquillité publique
- Gestion des conflits et des tapages
- Lutte contre l'insécurité routière
- Contrôle de vitesse et de l'alcoolémie
- Contrôle des transports terrestres
- Gestion et contrôle du stationnement
- Prévention routière en milieu scolaire
- Prévention des seniors
- Police de l'environnement
- Contrôle en matière d'urbanisme
- Opération tranquillité vacances
- Lutte contre les cambriolages
- Surveillance des établissements scolaires
- Gestion des chiens errants et dangereux
- Contrôle du démarchage sur la voie publique
- Gestion de la vidéo-protection
- Sécurisation et encadrement des festivités
- Fourrière automobile

## ORGANISATION DU SERVICE

### L'équipe

Le service est composé de 6 agents

- 1 chef de service
- 2 brigadier-chef principal
- 2 gardiens-brigadiers

Les agents de la police municipale à vocation intercommunale sont gérés administrativement par l'EPCI (rémunération, déroulement carrière, formations, congés...) et mis à disposition des communes sous l'autorité du maire. Les policiers municipaux sont agréés par le préfet et le procureur de la République et assermentés. Une convention intercommunale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat est conclue avec les maires et le préfet.



Intervention senior  
à Villemurlin

## RETOUR SUR 2023

### Le radar pédagogique

Ce radar préventif est un outil pédagogique qui est installé régulièrement sur l'ensemble des communes du territoire. Ce radar ne sanctionne pas mais informe et sensibilise l'automobiliste sur sa vitesse pour le faire réagir et ralentir. L'appareil a une double utilité, il enregistre des données statistiques sur le nombre de passage ainsi que les vitesses des véhicules. Cela permet de connaître le flux de circulation et vérifier le respect des règles de vitesse sur un lieu précis.

Le radar a été installé à **10 emplacements différents (60 jours d'utilisation)**.

### Le contrôle des transports

Sur le territoire des contrôles réguliers sur les transports terrestres sont réalisés avec les contrôleurs du service de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Les contrôles s'opèrent spécifiquement sur les poids lourds et s'orientent sur le temps de conduite et de repos des chauffeurs, le cabotage, l'équipement et le poids en charge du véhicule.

Il a été effectué sur l'année **9 opérations de contrôle** sur les transports de marchandises et les transports de matière dangereuse.

### La prévention routière à l'école

La police intercommunale organise sur l'année scolaire des interventions en éducation routière dans les écoles maternelles et primaires ainsi que dans les accueils de loisirs du territoire. La sensibilisation est basée sur différents thèmes de l'enfant piéton à la vie à bord d'un véhicule ou encore la circulation en vélo sur la voie publique, pour les familiariser dès le plus jeune âge, aux règles de bonne conduite et aux dangers de la route.

Pour l'année scolaire 2022/2023, environ **450 élèves** des classes de la grande section de maternelle au CM2 de différentes écoles du territoire ont participé à la mise en place de **31 actions de sensibilisation à la sécurité routière**.



Prévention routière en classe de maternelle

## La vidéo-protection

La vidéo-protection est un outil supplémentaire qui peut servir à identifier des auteurs de fait ou visualiser des événements a posteriori par le biais de l'enregistrement en continu des caméras. L'extraction des images pourra servir dans le cadre d'une levée de doute dans un événement ou aux enquêteurs dans le cadre d'une affaire judiciaire.

Grâce à la vidéo-protection, plusieurs affaires judiciaires (cambriolage, agression, accident avec délit de fuite, dégradation de mobilier urbain) ont pu être résolues par les enquêteurs et ainsi apporter une réponse satisfaisante aux victimes.

**35 réquisitions** ont été déposées par différents services de la gendarmerie nationale, de la police nationale suite à des procédures judiciaires ; soit 200 heures d'exploitation de vidéos concernant des affaires judiciaires, pour rechercher et lever des doutes sur des événements.

## La police de l'environnement

Dans nos villages, de nombreux problèmes concernent le non-respect des règles à l'environnement, entre les dépôts sauvages, l'abandon des ordures ménagères, le brûlage des déchets polluants et l'abandon sur la voie publique des épaves automobiles. Le service de police intercommunale intervient quotidiennement sur ce problème récurrent qui pollue notre environnement.

**90 interventions** sur des problèmes environnementaux.



### Nombre d'actions en matière de *sécurité publique*

Intervention sur tous types de missions	<b>445</b>
Opération tranquillité vacances	<b>317</b>
Accident de circulation	<b>18</b>
Agression/conflit de voisinage/différent familial/tapage/incivilité	<b>14</b>
Environnement (dépôt d'immondices, brûlage, pollution...)	<b>90</b>
Dégradation (bien privé et public)	<b>13</b>
Cambriolage et vol	<b>14</b>
Gens du voyage/démarchage	<b>17</b>
Contrôle et vérification en matière d'urbanisme	<b>9</b>
Capture d'animaux en divagation sur la voie publique	<b>84</b>
Procédure judiciaire (rapport, procès-verbal)	<b>17</b>
Vidéo protection (réquisitions)	<b>35</b>

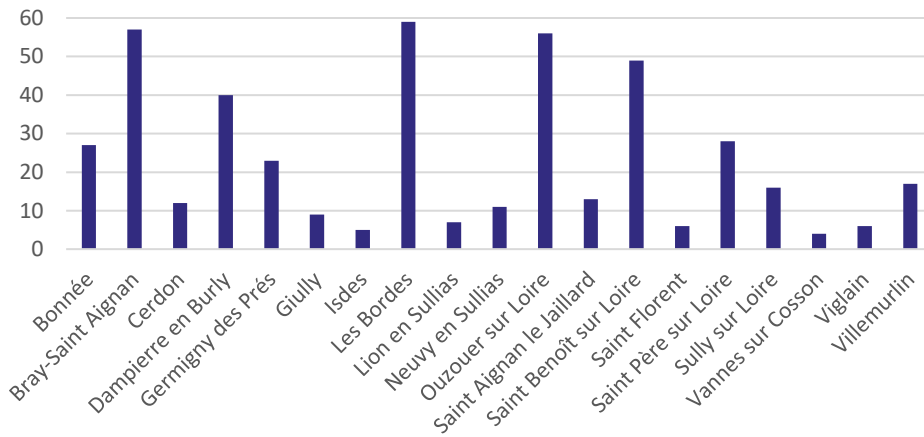
### Nombre d'actions en matière de *sécurité routière*

Contrôle routier / Opération de contrôle des transports terrestres	<b>56</b>
Contrôle de vitesse	<b>157</b>
Installation du radar pédagogique et préventif	<b>10</b>
Prévention routière dans les établissements scolaires	<b>31</b>
Procédure de mise en fourrière automobile	<b>10</b>
Procédure contraventionnelle	<b>137</b>

# Zoom sur...

La répartition des interventions 2023

• par commune



Sécurisation d'une manifestation



*Pour résumer*

*Veiller, protéger, servir*

*1 533 interventions*  
(tous types de missions)

*18 communes*

*6 agents*

## **DISPOSITIONS LÉGALES**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale sont entendus ».

Par ailleurs, les délégués communautaires de chaque commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Enfin le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.







COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU VAL DE SULLY

28 route des Bordes - 45460 Bonnée  
accueil@valdesully.fr - 02 38 35 05 58  
[www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr)